



L'Éducation, L'Enseignement, La Recherche, La Culture

**Grève
le 31 janvier**

**L'aide sociale
à l'enfance**

Centre Info.Jeunesse →

Relais Ass. Maternelle →

Crèche - Mini Crèche →

**Collectivités territoriales :
dans quel État ?**



LA FSU EN CAMPAGNE : les agents prennent la parole

L'an dernier, la FSU avait marqué la rentrée avec sa campagne « Fiers du service public », avec des milliers de témoignages recueillis sur un site dédié, et l'édition d'un recueil dans lequel des personnalités, des agents, des usagers faisaient part de leurs attentes, leurs espoirs et leurs revendications.

Cette année, alors que nombre de concertations se sont ouvertes, la FSU estime indispensable de donner la parole à tous les agents de la Fonction publique et des services publics. A cet effet, un questionnaire a été mis en ligne et tiré à plusieurs milliers d'exemplaires.

Il nous revient de dire quelles sont aujourd'hui les priorités pour la Fonction publique et pour les personnels. Comment améliorer le fonctionnement des services ? Comment répondre mieux aux besoins de la population ? Comment améliorer les conditions de travail des personnels ?



Prenez la parole et donnez-la à tous les agents en diffusant cette campagne !

La contribution de chacun(e) est précieuse. Elle permettra à la FSU de porter encore plus haut et fort nos exigences pour faire avancer le service public et la Fonction publique !

**La Fonction publique, une charge ?
Non une chance !**

Prenez la parole !

Alors que nombre de concertations sont ouvertes, la FSU estime indispensable de donner la parole à tous les agents de la Fonction publique et des services publics.

Il nous revient de dire quelles sont aujourd'hui les priorités pour la Fonction publique et pour les personnels. Comment améliorer le fonctionnement des services ? Comment répondre mieux aux besoins de la population ? Comment améliorer les conditions de travail des personnels ?

Votre contribution est précieuse. Elle permettra à la FSU de porter encore plus haut et fort nos exigences pour faire avancer le service public !

Merci donc de prendre quelques instants pour donner votre avis.

Vous...

Permettez nous de mieux vous connaître...

1 Sexe : Femme Masculin

2 Âge :

3 Département d'exercice :

4 Profession par grandes catégories :
Veuillez sélectionner une seule des propositions suivantes

enseignants
 administratifs
 techniques
 professions éducatives
 professions sociales et de santé

5 Catégorie :
Veuillez sélectionner une seule des propositions suivantes

catégorie 1
 catégorie 2
 catégorie 3
 catégorie 4

POUR PARTICIPER ET RÉPONDRE AU QUESTIONNAIRE, DEUX POSSIBILITÉS :

- Rendez-vous sur le site www.fsu.fr, à la rubrique « La fonction publique, une charge ? Non, une chance ! ». Vous accéderez directement à l'enquête en ligne.
- Téléchargez (sur le site) ou procurez-vous la version « papier » auprès de votre syndicat ou de votre section départementale.

Revue de la
Fédération Syndicale
Unitaire
104, rue Romain
Rolland
93260 Les Lilas
Tél. : 01 41 63 27 30
Fax : 01 41 63 15 48
Internet : www.fsu.fr
Mél :
fsu.nationale@fsu.fr
pour@fsu.fr
N° CP : 0710-S07429
N° ISSN : 1246-077 X
Directeur
de la publication :
Bernadette Groison
Rédaction :
Marianne Baby,
Monique Daune,
Emmanuel Guichardaz,
Jacques Mucchielli,
Isabelle Sargeni-Chetaud,
Valérie Sipahimalani.
Conception :
agence Naja

Publicité :
Com d'habitude
publicité
Clotilde Poitevin
25, rue Fernand-Delmas
19100 Brive
Tél. : 05 55 24 14 03
E-Mail :
contact@comdhabitude.fr

CASDEN p. 32

Compogravure : CAG
Impression : SIEP
Crédit photo
couverture :
TRÉVIERS/NAJA

Prix au numéro :
0,70 €
Abonnement : 5,60 €
Si vous changez
d'adresse, veuillez
communiquer
vos nouvelles
coordonnées
à votre syndicat.



sommaire

sociales
Une fiscalité à repenser 5

L'aide sociale à l'enfance 6

publiques
Grève le 31 janvier 11

éducatives
Rentrée 2013 12

L'enseignement
professionnel 14

c'est demain
Une mer de ressources 24

culturelles
Marseille, capitale
européenne de la culture 28

rencontre
Jean-Louis Rastoin 30

DOSSIER

Collectivités territoriales : dans quel État ?

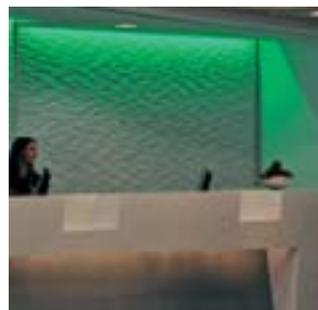
Les territoires ne sont pas figés et évoluent même parfois plus vite que la mémoire humaine ne peut le capter. Au moment où est annoncé un acte III de décentralisation, d'où viennent-ils et où vont-ils ?



© TRÉVIERS/NAJA

Fonction publique Un accord femme/homme

Entamées depuis l'automne dernier, les discussions sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes doivent déboucher sur un protocole d'accord soumis prochainement aux organisations syndicales.



© RIVALDINAIA

édito

Tous en grève le 31 janvier !



Bernadette Groison

Depuis des mois, la FSU alerte le nouveau gouvernement sur la situation dégradée des services publics et sur les conséquences pour les personnels comme pour les usagers.

Les attentes des agents sont fortes : arrêt effectif de la RGPP, abrogation de la journée de carence, création d'emplois, revalorisation des salaires... mais aussi amélioration du fonctionnement de la Fonction publique et des services publics car ils sont un puissant moyen de lutte contre les inégalités et les injustices sociales. Et rien ne se fera sans les personnels...

Or, des annonces inquiètent et la préparation de nombre de projets de lois interroge, qu'il s'agisse de la décentralisation de l'Éducation, de la Justice ou encore de l'enseignement supérieur.

Si la modernisation de l'action publique devait avoir pour objectif essentiel de réaliser encore des économies, nous ne sortirions pas de la RGPP. Pour la FSU, les dépenses nécessaires à engager sont aussi des investissements d'avenir. Et la crise ne peut pas servir de prétexte pour ne pas répondre aux légitimes revendications des personnels dans tous les secteurs.

Le dialogue social comme les discours rassurants ne peuvent suffire. Il faut des actes.

Il est grand temps de rappeler nos attentes et au gouvernement d'y répondre !

Solidarité avec Mehmet Bozgeyik !

Une délégation internationale s'est rendue à Ankara le 13 décembre dernier pour le procès de neuf syndicalistes femmes turques, emprisonnées depuis le mois de février 2012 pour leur engagement syndical : ce même jour, le Tribunal d'Ankara en a libéré trois, dont Güldane Erdo_an, membre du syndicat d'enseignants E_itim Sen. Il s'agit d'une première victoire bien que les charges contre elles ne soient pas pour abandonnées. Comme 67 autres syndicalistes actuellement en prison en Turquie, Mehmet Bozgeyik, Secrétaire général du syndicat enseignant E_itim Sen, avait été arrêté le 25 juin 2012. Il est toujours détenu dans la prison d'Ankara... uniquement pour avoir exercé ses responsabilités de leader syndical. L'acte d'accusation « officiel » n'a en effet toujours pas été rédigé ! Une nouvelle étape de solidarité active se prépare au sein de l'Internationale de l'Éducation pour février.

> SYRIE

Explosion meurtrière sur l'université d'Alep

Plus de 80 personnes ont été tuées et 160 blessées dans une double explosion qui a frappé mardi 15 janvier l'université d'Alep au moment où se déroulaient les examens.

Cette fois, c'est la jeunesse syrienne qui était visée dans l'une des attaques les plus meurtrières qu'ait connues le pays depuis le début du conflit il y a 22 mois. Les vidéos postées par des étudiants ont attesté de la violence de l'explosion et du chaos qui en a résulté.

Malgré les combats qui avaient lieu à proximité, l'université d'Alep avait ouvert ses portes à la mi-octobre. L'agression contre cet établissement historique de la Syrie, dont la vocation est de promouvoir les savoirs ainsi que les valeurs humanistes auxquelles l'immense majorité des Syriens est attachée, rappelle celle des forces de police contre les étudiants de cette même université en mai dernier, laquelle avait motivé un appel à une minute de silence dans tous les établissements.

Face à cette nouvelle tragédie, les organisations démocratiques syriennes et françaises en appellent à une protection internationale des universités syriennes, de leurs étudiants et de tous leurs personnels. Les hôpitaux en Syrie subissent également des bombardements sauvages par l'armée du régime Al Assad ; les agents du



Renseignement y traquent les opposants en quête de soins et les médecins qui ne font pas allégeance au régime.

En France, de nombreuses organisations dont, dans la FSU, le SNESUP et le SNCS appellent à faire preuve de solidarité en acte avec les étudiants et l'ensemble des acteurs des universités syriennes, à envoyer des aides médicales et à contribuer ainsi à la prise en charge des soins des blessés. Une minute de silence a été organisée dans tous les établissements français mercredi 23 janvier 2013 à 12 heures.

MONIQUE DAUNE

MÉTIER

Veiller à la sécurité et au relationnel

Des HLM dans le xv^e arrondissement ? Oui, il y en a (un peu), et ils sont mêmes dotés de gardiens, employés de « Paris Habitat », l'Office Public d'habitat de la ville de Paris.

Mohamed Hellal est ainsi affecté à la surveillance et l'entretien de deux sites hébergeant 108 locataires et deux commerces.

« Mon travail consiste à veiller à la sécurité de l'immeuble, à assurer le petit entretien, la propreté, mais aussi le relationnel » précise-t-il. Il faut en effet répondre aux demandes et réclamations diverses, vérifier les parties collectives et les abords, monter dans les étages.

« Nous travaillons de 8 h 00 à midi, et de 15 h 15 à 19 h 15, soit 35 heures par semaine ». Les samedis et dimanches, c'est une permanence téléphonique qui est assurée, par un service extérieur. Mohamed estime que Paris Habitat est plutôt respectueux du code du travail ; de fait, les revendications syndicales des personnels,



DR

Mohamed Hellal

Gardien d'immeuble

(le SUPAP-FSU est arrivée en tête aux dernières élections chez les ouvriers et gardiens), portent plutôt sur les rémunérations (salaires et primes), ou la retraite (sur-complémentaire).

Comme tous les gardiens, Mohamed est logé, mais pas directement dans l'un des immeubles de son secteur, une mesure prise surtout pour les quartiers « sensibles ». C'est d'ailleurs dans l'un de ces quartiers qu'il a débuté, en 2004, dans la ville de Colombes. Mohamed a un parcours assez atypique : « J'ai étudié la comptabilité jusqu'en terminale, pour m'orienter ensuite vers le bâtiment, j'y ai fait tous les métiers, mais après 50 ans, cela devenait plus difficile ». Du bâtiment aux HLM, il n'y a qu'un pas... que Mohamed a franchi, non sans être passé au préalable par la case « CAP », le niveau requis pour exercer la fonction de gardien, une formation qu'il a pu suivre grâce à un GRETA.

Emmanuel Guichardaz

> LOI DE FINANCES

Une fiscalité à repenser



© TRÉVIERS/NAJA

La loi de finances a été amputée d'une dizaine d'articles censurés par le Conseil Constitutionnel.

Alors qu'il avait bâti toute sa construction budgétaire sur une hypothèse de croissance de 0,8 %, rétroquée à 0,1 % par les prévisions de l'Insee, le gouvernement ne renonce toujours pas à son objectif de réduction des déficits publics à 3 % du PIB. Si l'emploi reste sa priorité affichée, il ne mise à court terme que sur le traitement social du chômage avec les contrats aidés, les emplois d'avenir et les contrats de génération. À moyen terme, il fonde ses espoirs sur les retombées du CICE (crédit d'impôt compétitivité et emploi) et, à long terme, sur les effets de la négociation sur l'organisation du marché du travail (voir page 8).

C'est dans ce contexte que la loi de finances pour 2013 a été publiée au Journal Officiel amputée d'une dizaine d'articles censurés par le Conseil Constitutionnel. La plupart concernaient les hauts revenus ou ceux du capital. Le Conseil a par exemple jugé « excessive » la charge que le projet de loi faisait peser sur les « retraites chapeau » des chefs d'entre-

prise, les gains tirés des « stock-options », des « actions gratuites » ou sur les « bons anonymes ». Un jugement plus politique que constitutionnel sur les décisions du Parlement !

C'est surtout l'annulation de la « taxe à 75 % » de l'impôt sur le revenu qui a retenu l'attention de tous. Suite à l'engagement du candidat Hollande de « faire payer les riches », cette mesure phare du gouvernement consistait à instaurer de manière transitoire (pour deux ans) et symbolique (1 500 contribuables concernés) une

« contribution exceptionnelle de solidarité » de 18 % sur les revenus d'activité supérieurs à 1 M d'euros, s'ajoutant aux autres prélèvements. Le Conseil ne s'est pas prononcé sur son éventuel caractère « confiscatoire » (comme pour les autres mesures déjà citées) mais l'a simplement jugée « anticonstitutionnelle » au motif qu'on ne peut, en France, taxer que des « foyers fiscaux » et non des individus. L'annulation de ces articles devrait au total priver l'État de 0,5 à 1 Md d'euros. Elle laisse un goût amer à tous ceux qui se félicitaient de ce premier pas supplémentaire en avant vers plus de justice fiscale et qui ont appris en novembre qu'ils devraient payer plus d'impôts indirects et bénéficier de moins de services publics pour financer un crédit d'impôts de 20 Mds d'euros aux entreprises, sans contrepartie de leurs parts. Le réaménagement annoncé de la taxe à 75 % et la médiatisation de certains cas d'exils fiscaux relancent le débat sur la nécessité d'une réforme fiscale en profondeur.

MONIQUE DAUNE

Évasion fiscale

En s'exilant, Gérard Depardieu a suscité une légitime levée de boucliers. Mais ne serait-il pas l'arbre qui cache la forêt ? Des dizaines de milliers de contribuables aisés se livrent en effet à l'évasion fiscale en utilisant les failles de la loi ou ses dérogations obscures avec l'aide d'avocats fiscalistes. Et tandis que les salariés et les plus pauvres font l'objet de la rigueur la plus sévère grâce au croisement des fichiers dans le cadre de la lutte contre la « fraude sociale », les grandes fortunes et les ménages aisés bénéficient de grandes marges de manœuvre, avec la bienveillance de l'administration fiscale. 100 milliards d'euros d'avoirs français seraient par exemple placés clandestinement en Suisse pour échapper à l'impôt. La France doit sans délai mettre fin à toutes ces pratiques qui la privent des ressources nécessaires pour les financements publics.

20 milliards d'euros pour les retraites

Le 11^e rapport du Conseil d'Orientation des Retraites publié en décembre évalue les besoins de financement de l'ensemble des systèmes de retraites à plus de 20 Mds d'euros en 2020 (contre 14 Mds en 2011). Comme prévu, la réforme de 2010 - qui fait porter l'essentiel des efforts sur les salariés - n'a rien réglé. Alors que des voix s'élèvent déjà ici ou là en faveur de nouveaux reculs de l'âge de départ à la retraite, la FSU rappelle que l'emploi, les salaires et les pensions sont des facteurs déterminants pour assurer des financements pérennes des retraites. Ce que confirme le COR pour le long terme (à l'horizon 2060), avec des hypothèses en excédent ou en déficit selon que les politiques économiques mises en œuvre auront été plus ou moins favorables à l'emploi, aux salaires et à la croissance.

L'aide sociale à l'enfance

La protection de l'enfance est un ensemble d'institutions et de règles juridiques visant à assurer le respect des droits de l'enfant et concernant la protection de son intégrité physique et psychologique ainsi que son éducation. Où en est-on de son application sur le terrain ?

Promulguée le même jour que la très contestée loi dite « prévention de la délinquance », la loi du 5 mars 2007



Les missions de l'Aide sociale à l'enfance relèvent de la compétence du département.

sur la protection de l'enfance a clarifié les rôles du département et de la justice en réorganisant les modes de prise en charge : assurer la primauté du Conseil Général, déléster la jus-

tice des mineurs des mesures d'accompagnement en milieu ouvert. La protection de l'enfance repose sur deux piliers, administratif et judiciaire. La protection administrative est mise en place avec l'accord des personnes détenant l'autorité parentale (1984), lorsque les conditions d'existence risquent de mettre en danger la santé, la sécurité, la moralité ou l'éducation des enfants (1959). La protection judiciaire est mise en œuvre quand l'état de danger est constaté. Le juge est alors saisi.

La compétence du département

Depuis les lois de décentralisation, les missions de l'Aide sociale à l'enfance (ASE) relèvent de la compétence du président du conseil général et de ses services (aide sociale à l'enfance et protection maternelle et infantile). Elles comprennent des actions de prévention et de soutien en direction des enfants et des familles en

difficultés psycho-sociales, et des actions de prise en charge d'enfants qui, pour des raisons diverses, ne peuvent demeurer dans leur famille. Selon les derniers chiffres de l'observatoire national de l'enfance en danger (ONED), le nombre de mineurs bénéficiant d'au moins une mesure de prise en charge au 31 décembre 2009 (pas de chiffre plus récent) est estimé à 271 500, soit 1,9 % des moins de 18 ans, avec une croissance de quelques pourcents par an. Action au domicile des familles, accueil de jour ou après la classe, hébergement à temps complet ou partiel... la palette des dispositifs, départementaux ou délégués au secteur associatif, est large et tend encore à s'élargir : l'idée est de proposer au jeune et à sa famille des dispositifs souples et évolutifs.

Une intervention judiciaire limitée

La loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance prolonge la législation déjà existante. Elle réorganise les circuits de signalement, diversifie les modes de prise en charge et renforce la prévention. Une cellule départementale est chargée de recueillir « sans délai » les « informations préoccupantes » concernant les mineurs et de répondre aux situations d'urgence. L'autorité judiciaire, à qui il est demandé de se consacrer plutôt à la délinquance juvénile, n'intervient en principe plus dans le champs de la protection de l'enfance que sur « signalement » du Conseil Général. La loi précise les conditions de cette saisine : quand les actions déjà conduites n'ont pas permis de remédier à la situation, quand ces actions n'ont pu être mises en place

Plus d'un siècle d'actions

- 1889 : protection judiciaire des enfants maltraités ou moralement abandonnés. L'enfant est protégé de ses parents.
- 1904 : organisation de l'Aide Sociale à l'Enfance. Lieu d'accueil obligatoire dans chaque département.
- 1912 : tribunal spécifique pour enfants.
- 1945 : Ordonnance « enfance délinquante » : le juge des enfants (rééducation et non répression).
- 1958 : Code de la famille et de l'aide sociale. Ordonnance « protection de l'enfance et de l'adolescence en danger ».
- 1970 : autorité paternelle remplacée par l'autorité parentale.
- 1983 : lois de décentralisation organisant coordination et prévention.
- 1989 : loi « prévention des mauvais traitements à l'égard des mineurs et protection de l'enfance ». Renforcement du rôle du département. Convention Internationale des Droits de l'Enfant.
- 2007 : Loi réformant la Protection de l'Enfance.



L'autorité judiciaire, à qui il est demandé de se consacrer plutôt à la délinquance juvénile, n'intervient en principe plus dans les champs de la protection de l'enfance que sur « signalement » du Conseil Général.

© GIRAUD/NAJA

du fait du refus de la famille d'accepter l'intervention du service ou de son impossibilité de collaborer, quand il est impossible d'évaluer la situation. Le gouvernement Fillon, privilégiant la judiciarisation et les mesures coercitives et non l'accompagnement social des jeunes et de leurs familles, n'a pas vraiment insisté pour l'application de la loi de 2007. Les cellules de recueil se sont installées lentement, de façon inégale sur le territoire. Les procédures ne sont toujours pas complètement en place. La protection de l'enfance est par ailleurs percutée par les difficultés financières des départements. Mise en place à moyens constants, la loi ne permet qu'un repérage plus important des enfants en danger aux dépens des moyens mis à disposition pour l'accompagnement des jeunes et de leurs familles. L'aspect financier de la prise en charge pèse sur les décisions prises. Rappelons enfin que l'Éducation Nationale est pour les cellules la principale source de remontées. Ses acteurs principaux, le Service Social en Faveur des Élèves, et les assistants sociaux scolaires participent à la prévention et à la médiation dans la mesure des moyens alloués : 2 800 postes pour 15 millions d'élèves...

VALÉRIE SIPAHIMALANI

3 questions à Jean-Pierre Rosenczveig : « du professionnalisme encore ! »



Jean-Pierre Rosenczveig, Président du tribunal pour enfants de Bobigny, Président de l'association Espoir (Centres familiaux de jeunes).

La loi de 2007 a-t-elle permis d'améliorer le circuit de prise en charge des enfants ? Difficile de le dire sans une évaluation rationnelle de l'application de cette loi.

L'un des enjeux était de remettre chacun à sa place : on visait à réduire l'intervention judiciaire, mais dès lors il fallait veiller à ce que l'administration sociale réponde mieux aux situations d'enfance en danger. Il ne suffit pas d'améliorer le dispositif de recueil des informations préoccupantes pour qu'il draine vers le conseil général les cas les plus délicats. Il faut encore améliorer les réponses apportées à ces situations.

Elle devait renforcer la prévention, a-t-elle atteint cet objectif ?

Là encore difficile de répondre de manière péremptoire. Il serait déjà

intéressant de s'attacher au nombre d'accueils physiques, aux raisons qui les justifient, à leur durée. L'ASE n'a plus pour vocation de garder des enfants avec elle, mais de faire vivre au mieux les liens parents – enfants. Sauf cas exceptionnel les accueils doivent être courts : soit un retour en famille est possible et on en réunit les conditions soit on rompt les liens pour aller offrir à l'enfant sans famille une autre famille. Cela suppose de faire une évaluation de la situation et d'identifier des objectifs conformes au mandat donné par le juge ou par la famille.

Quels sont selon vous les défis actuels de la protection de l'enfance ?

Il faut déjà pour l'ASE reconquérir l'opinion publique pour s'assurer de voir remonter les situations qui relèvent de

sa compétence. Il lui faut être plus rigoureux dans son fonctionnement sans pour autant perdre l'humanité qui la caractérise ; il faut du professionnalisme encore et encore !

Dans le même temps il lui faut éviter de se refermer sur elle-même et savoir mobiliser les compétences sociales de proximité. Il lui faut plus que jamais être proche des gens qui sont à la marge et qui souffrent – pauvreté et précarité, enfants roms, mineurs étrangers isolés. Enfin son expertise doit être mise au service des politiques sociales.

3 centimes pour les smicards

En janvier, le salaire horaire minimum a augmenté de trois centimes d'euro, ce qui le porte à 9,43 euros (1 430,22 euros bruts mensuels). Pas de coup de pouce donc après l'augmentation de 2 % en juillet, mais seulement l'application du minimum légal, pour les 2,6 millions de salariés concernés. Les principes de la revalorisation annuelle devraient être revus, d'après M. Sapin, pour mieux prendre en compte le poids des dépenses contraintes (loyer, énergie). Une urgence, quand on sait (source INSEE) que ceux qui restent durablement au Smic sont, plus souvent que les autres, des femmes, des employés et des ouvriers. Pour eux, les revalorisations du Smic constituent la seule perspective d'évolution salariale.

> CONTRATS DE TRAVAIL

Dés-accord interprofessionnel

L'accord national interprofessionnel signé le 11 janvier par la CFTD, la CFTC, la CGC avec le patronat fait largement débat. Contesté par les organisations non-signataires, il est aussi vivement critiqué par des économistes. La fondation Copernic y voit même un « donnant-perdant. »

Au bout de longues semaines de négociations, cet accord n'a été approuvé que par des organisations syndicales, pourtant minoritaires à elles trois aux dernières élections prudhommales. CGT et FO ont refusé de le signer. Cette situation incongrue ne devrait plus être possible à partir de 2014 quand les nouvelles règles de représentativité syndicale s'appliqueront enfin.

Ce texte « *Pour un nouveau modèle économique et social au service de la compétitivité des entreprises et de la sécurisation de l'emploi et des parcours professionnels des salariés* » aborde de nombreuses questions importantes pour l'avenir des salariés.

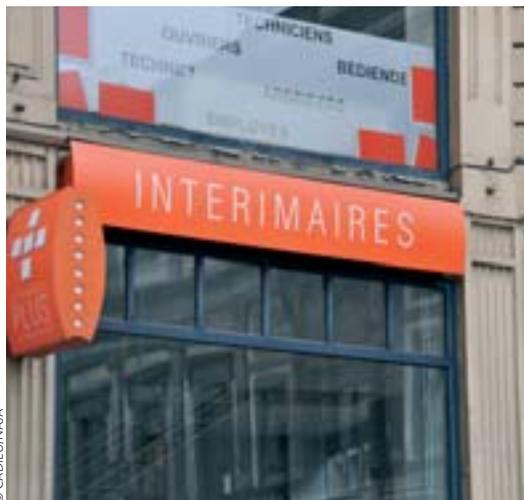
Cette négociation lancée par le gouvernement était présentée comme ayant pour objectif une plus grande flexibilité pour les employeurs en échange de nouveaux droits protecteurs pour les salariés. Dans les faits, le MEDEF a sans relâche continué à peser pour pouvoir licencier plus facilement tout en exigeant toujours plus des salariés. Flexibilité et souplesse pèsent malheureusement déjà largement sur l'emploi

salarié, avec un résultat sur le taux de chômage que l'on connaît ! Les CDD courts se sont multipliés sur des besoins d'emplois pérennes, l'intérim est utilisé comme période d'essai ou variable d'ajustement des effectifs et les ruptures conventionnelles ont explosé.

Comment se traduiront les dispositions nouvelles concernant la négociation des plans sociaux, les licenciements ou encore les accords compétitivité-emploi au niveau des entreprises ? Si quelques articles peuvent présenter des éléments intéressants (droits rechargeables pour les chômeurs, complémentaire protection sociale (salariés-chômeurs), compte individuel de formation...), la plupart sont assortis de conditions d'application restrictive ou permettent des avancées... pour le patronat, comme l'introduction des assurances privées dans le champ de la protection sociale et de la prévoyance complémentaire. Le reste des articles permet surtout aux employeurs de disposer d'outils de flexibilité considérables, pouvant conduire à un effilochage, entreprise par entreprise, du droit social et des conventions collectives.

Dans une situation économique en quasi-récession, avec un chômage record, l'insatisfaction face à cet accord est à la mesure des attentes d'un droit du travail plus protecteur pour les salariés. Il reste à l'imposer, avec une première étape au moment du débat parlementaire.

ISABELLE SARGENI-CHETAUD



© CADIEUNAJA

Virgin dans le rouge

Le 29 décembre dernier, les salariés grévistes de Virgin Megastore manifestaient sur les Champs-Élysées pour dénoncer la fermeture de leur prestigieux magasin de 4 500 m², ouvert en 1988. Le 8 janvier, le distributeur de biens culturels a officiellement déposé le bilan après cessation de paiement. La direction fait valoir des difficultés liées à la crise du marché des CD et DVD et à la numérisation des marchés de la musique et du livre, auxquelles s'ajoutent le coût très important du loyer (l'immeuble appartient aujourd'hui au fonds souverain du Qatar). Les 1 000 salariés attendent donc avec inquiétude la décision du tribunal de commerce de Paris qui peut déboucher sur une procédure de redressement ou sur une liquidation judiciaire.

> MARIAGE POUR TOUS

La loi en débats

Enfin (en faim...)



© TRÉVIERS/NAJA

La loi qui sera débattue au Parlement à partir du 29 janvier reste incomplète.

Il n'y aurait plus d'homophobes et surtout pas les manifestants du 13 janvier qui refusent aux couples de même sexe le droit de se marier et d'adopter. Et pourtant ! Du « droit de chaque enfant à avoir un père et une mère », à « la remise en cause des fondements de la société », les arguments injurieux ou stupides fleurissent. Comme si les sociétés espagnoles et portugaises, belges et argentines, pour ne prendre que celles-ci, avaient sombré dans la décadence depuis qu'elles ont ouvert le mariage aux homosexuels.

Il est par ailleurs assez paradoxal de voir qu'aux États-Unis les arguments sur l'adoption n'ont que très peu d'influence. Peut-être la psychanalyse s'y est-elle dépoussiérée plus vite que chez nous ?

Les forces conservatrices et religieuses se sont unies, les mêmes qui ont combattu les avancées sur le droit des femmes et polémique sur le genre, qui souhaitent réserver la sexualité à la procréation... L'école privée a dépassé les bornes laïques, avec un secrétaire général de l'enseignement catholique suggérant d'organiser des débats en même temps que des parents d'élèves recevaient avec les bulletins un communiqué de l'APEL s'opposant au projet de loi. Drôle de conception

de la neutralité !

La loi qui sera débattue au Parlement à partir du 29 janvier est pourtant incomplète. Le gouvernement a repoussé au futur projet de loi sur la famille (en mars ?) l'accès à la procréation médicalement assistée pour les couples de femmes.

La FSU a inscrit depuis longtemps dans ses mandats le mariage et l'adoption pour les couples de même sexe, l'accès à la PMA, le statut pour les beaux-parents... Elle a participé activement aux manifestations des 15 et 16 décembre pour défendre le projet de loi. Elle sera de nouveau présente le 27 janvier à Paris, les 19 et 26 en région pour aider le gouvernement à tenir ses engagements !

MARIANNE BABY

Il aura fallu 73 jours de grève de la faim pour que les 37 sans-papiers de Lille obtiennent la promesse d'un « examen bienveillant » de leurs dossiers par la préfecture. Avec quatre personnes hospitalisées, il y avait urgence. Aucun triomphalisme cependant du côté des sans-papiers et de leur comité de soutien (Comité des sans-papiers, CSP59) qui savent que tout n'est pas réglé pour autant. Mais, comme l'indique la Ligue des droits de l'homme du département, « on a choisi de faire confiance à la volonté de la préfecture de sortir de la crise ». Si les régularisations se feront au cas par cas, la préfecture doit remettre un récépissé aux demandeurs, en attendant l'examen des dossiers qui seront tous examinés, même incomplets (les feuilles de paye, notamment, sont rarement fournies par les employeurs qui embauchent au noir...) au regard de la circulaire du 28 novembre. Le CSP59 appelle à manifester chaque mercredi pour une autre politique de régularisation.

Droit de vote des étrangers

Près de deux millions et demi d'étranger-e-s extracommunautaires vivent, travaillent, paient des impôts, participent à la vie locale et sont pourtant exclus de toute participation à la vie démocratique. Plus de 100 associations, syndicats et partis politiques s'adressent au président de la République pour l'accès des résident-e-s étranger-e-s aux droits de vote et d'éligibilité aux élections locales. Signez la pétition : il y a urgence ! Y parvenir pour les élections municipales de 2014 serait un signe fort après des années de politiques stigmatisantes pour les résident-e-s étrangers. En 1998, les critères permettant d'accéder au droit de vote et d'éligibilité ont été étendus aux membres des pays de l'Union Européenne résidant en France. Pour les autres étranger-e-s, le combat est plus difficile. Pourtant, l'Assemblée nationale, puis le Sénat ont adopté en 2011 une proposition de loi pour les étranger-e-s extracommunautaires sous réserve qu'ils résident légalement sur le territoire depuis cinq ans au moins. Il faut désormais que le président de la République, comme promis, engage le processus de révision constitutionnelle pour ce nouveau droit qui fera avancer la démocratie, la cohésion sociale et l'égalité des droits. Le lien vers la pétition : <http://www.droitdevote2014.org/>

Haut Conseil de l'Égalité

Le Haut Conseil à l'égalité des droits entre les femmes et les hommes a été installé le 8 janvier dernier, en présence du premier ministre Jean-Marc Ayrault, et de la ministre des Droits des femmes Najat Vallaud-Belkacem.

Cette nouvelle instance consultative a pour objectif « d'animer le débat public sur les grandes orientations de la politique des droits des femmes dans toutes ses dimensions ».

Elle se substitue à plusieurs instances consultatives, dont l'observatoire de la parité entre les femmes et les hommes.

Présidé par Danielle Bousquet, féministe et ancienne députée, le Haut Conseil comprend... autant de femmes que d'hommes, issus du mouvement associatif, de la recherche, ainsi que des élus et des personnalités qualifiées.

> FONCTION PUBLIQUE

Un accord femme/homme

Entamées depuis l'automne dernier, les discussions sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes doivent déboucher sur un protocole d'accord soumis prochainement aux organisations syndicales.



© RIVALDINA/A

Ce n'est pas la première fois qu'un tel sujet est abordé : au mois de mars dernier, le précédent gouvernement, sous la houlette du ministre de l'époque François Sauvadet, avait mené des discussions en vue d'aboutir à un premier protocole. Il n'avait donné lieu à aucune signature, la plupart des mesures concrètes (réforme du congé parental en application d'une directive européenne, proportion de nominations dans les emplois supérieurs d'au moins 40 % de chaque sexe en 2017 sous peine d'amende) étant déjà été inscrites dans la loi, et les questions relatives aux rémunérations exclues du cadre de négociation. Le nouveau protocole, dont une première version a été examinée le 20 décembre

dernier, comporte 4 axes et 15 mesures et s'accompagne de l'explicitation des modalités de mise en œuvre, ainsi que d'un échéancier.

Le premier axe porte sur le rôle du dialogue social pour aller vers l'égalité. Les rémunérations sont un des sujets du deuxième axe. Le troisième axe aborde la question de l'articulation entre la vie professionnelle et la vie personnelle. Enfin, le dernier axe traite des violences aux agentes et agents sur leur lieu de travail et du harcèlement.

S'agissant des retraites, la FSU a obtenu que le sujet spécifique des femmes fonctionnaires soit abordé via une contribution du ministère à la réflexion annoncée pour 2013 ; de même la Fonction publique s'exprimera sur la possible réforme du congé parental, les droits et dispositions d'indemnisation étant communs à l'ensemble des salariés.

Présenté sous forme de démarche « intégrée » (les enjeux liés à l'égalité entre les femmes et les hommes doivent être pris en compte à dans les différents chantiers de l'agenda social), le protocole renvoie un certain nombre de dossiers à des discussions futures.

Sans proposer de modifications législatives majeures (les questions d'égalité et de non-discrimination étant maintenant présentes dans un grand nombre de textes de loi, ainsi que dans la Constitution), il permet de se doter d'outils qu'il s'agira, au-delà de la signature éventuelle par les organisations syndicales, de faire vivre à tous les niveaux.

EMMANUEL GUICHARDAZ

Dialogue social : un premier « VDU »

Le Conseil supérieur de la fonction publique a connu son premier " vote défavorable unanime " (VDU), le 21 novembre dernier, lors de l'examen du projet de décret sur le statut des techniciens sanitaires de sécurité sanitaire.

Ce décret, qui fusionne deux corps, était fortement contesté. Le vote contre unanime aurait dû, avec l'application des nouvelles règles du dialogue social, conduire l'administration à ouvrir une concertation. Il n'en a hélas rien été, le texte ayant été présenté dans les mêmes termes lors d'une nouvelle réunion, le 17 décembre.

Les organisations syndicales ont alors lu une déclaration unitaire dénonçant cette fin de non-recevoir et exigeant la réouverture de négociations.

> ACTION

Grève le 31 janvier !

La dégradation de la Fonction publique et des services publics ces dernières années, pour les personnels comme pour les usagers, ne peut être légitimée par la crise.



© TRÉVIERS/NAJA

Le personnel du Mobilier national se mobilise pour préserver le service public.

Il est urgent de changer de cap, pour une société plus juste et des services publics au service de tous les citoyens. Alors que les discussions sont en cours dans le cadre d'un agenda social de la Fonction publique, le gouvernement doit permettre à la Fonction publique et aux services publics de jouer tout leur rôle.

Leur action est un puissant moyen pour lutter contre les inégalités et les injustices sociales. Le rôle de l'État est aujourd'hui de donner les capacités d'agir pour améliorer la qualité des services rendus à tous les usagers sur l'ensemble du territoire et, dans le même temps, d'améliorer les conditions de travail et de rémunération des agents. Il faut notamment en finir avec le gel du point d'indice et revenir sur la mise en place d'une journée de carence pour les

fonctionnaires. La FSU, avec la CGT et Solidaires, appelle à la mobilisation avec une journée de grève le 31 janvier prochain et des initiatives locales : rassemblements, manifestations... Les enjeux nécessitent une intervention la plus large possible des personnels.

C'est pourquoi la FSU, CGT et Solidaires poursuivent, notamment au plan local, les contacts avec toutes les organisations de la Fonction publique. Le 31 janvier, elles porteront les revendications sur l'emploi, en exigeant un moratoire immédiat sur les suppressions d'emplois et des créations partout où c'est nécessaire, les salaires et le pouvoir d'achat, l'abrogation du jour de carence, l'amélioration de la Fonction publique et des services publics.

CLARA CHALIGNY

Chasse aux « comités Théodule » ?

Les agences nationales, établissements publics et autres opérateurs de l'État (1 200 !) se sont multipliés ces dernières années, plus ou moins en marge des ministères. Diverses commissions aux contours et missions plus que flous, les fameux « comités Théodules », aussi. Un récent rapport de l'Inspection Générale des Finances mettait en cause la gestion financière de ces organismes, les rémunérations des dirigeants, leur coût pour le fonctionnement de l'État. Lors de ses vœux aux hauts fonctionnaires, François Hollande a annoncé des regroupements au niveau des agences et des suppressions de commissions. Une petite pierre pour rendre plus cohérente et lisible l'intervention de l'État ?

Un projet de loi Fonction Publique ?

C'est ce qu'a annoncé la ministre de la Fonction publique, Marylise Lebranchu, à l'occasion de ses vœux aux partenaires sociaux. Elle a précisé qu'à l'occasion du 30^e anniversaire de la loi Le Pors, sa volonté était de réaffirmer les valeurs fondamentales de la Fonction publique et actualiser les droits et obligations qui constituent la spécificité et la raison d'être du statut général des fonctionnaires. D'après la ministre, ce texte spécifique qui serait débattu au printemps serait une sorte de toilette de la loi de 1983 dans le but d'améliorer la déontologie des fonctionnaires, leurs droits et garanties. À suivre, donc, avec attention et en relation avec le futur projet de loi décentralisation.

Le primaire se mobilise

Le 23 janvier, le SNUipp-FSU a appelé à la mobilisation pour l'école, dans tous les départements, avec 101 interpellations au ministre via des audiences aux DASEN, des réunions d'info syndicale, des rassemblements et manifestations, pour un vrai changement. Conditions de travail, revalorisation salariale, carte scolaire, réforme des rythmes : pour ne pas passer à côté de ses objectifs, la refondation doit prendre à bras-le-corps toutes ces problématiques. Le ministre a déclaré « qu'on ne fera pas progresser l'école sans les enseignants ». Le 22 janvier les enseignants à Paris se sont massivement mis en grève contre la réforme des rythmes, le 23 partout en France, les enseignants sont descendus dans la rue pour lui dire : « chiche, Monsieur le ministre ! »



© BELLANGER/NAVA

> RENTRÉE 2013

Peut mieux faire

Si la rentrée 2013 est la première depuis 10 ans se préparant avec des créations de postes dans l'éducation, elle ne sera pas pour autant facile. Comme toute la fonction publique, l'Éducation a subi la saignée ces dernières années et demeure affaiblie, d'autant que les effectifs continuent d'augmenter et que certaines réformes attendues tardent.

Dans l'Éducation, 8 781 emplois sont créés. Ces emplois sont destinés surtout à remplir les deux objectifs affichés par le gouvernement de « Priorité au premier degré » (« plus de maîtres que de classes », scolarisation des moins de trois ans) et de « refondation de la formation des maîtres ». Dans les écoles, les collèges et les lycées, la situation ne se traduit donc pas nécessairement par une bouffée d'air. L'asphyxie continue même avec l'absence de personnels de remplacement, et la poursuite de hausse des effectifs dans les classes (50 000 élèves de plus dans les collèges et lycées). Des académies restent fortement malmenées. La volonté louable de prendre le temps pour les réformes s'accompagne enfin du refus de prendre les mesures de transitions qui permettraient aux personnels de souffler. Maintien des consignes sur le dispositif d'éducation prioritaire ECLAIR, sur l'accompagnement personnalisé, sur la réforme du lycée général et technologique, absence de perspective sur le baccalauréat professionnel... la rentrée 2013 se prépare dans les mêmes conditions pédagogiques que celles, contestées, des années précédentes.

Alors que des personnels ont vécu la ren-



© CADIEU/NAVA

trée scolaire 2012 comme la dernière d'un long tunnel, avec le signal positif de l'annonce de la reprise d'un recrutement de masse dans l'Éducation, la préparation de la rentrée 2013 avec la persistance des difficultés connues ces dernières années vont faire l'effet d'une douche froide.

VALÉRIE SIPAHIMALANI

Emplois d'avenir Professeur

Les emplois avenir professeur (EAP), créés par la loi du 26 octobre 2012, sont des contrats d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE de droit privé) d'une durée d'un an renouvelable jusqu'à 36 mois. Le dispositif s'adresse aux étudiants boursiers en L2, L3 et M1 qui bénéficieront d'une aide supplémentaire de 619 euros s'ajoutant à leur bourse en échange d'activités dans les écoles et établissements à raison de 12 heures hebdomadaires. Les jeunes en difficulté financière pourront ainsi préparer les concours d'accès aux métiers de l'éducation dans de meilleures conditions. En principe, les étudiants devraient être nommés près de leur lieu de formation, et leurs activités compatibles avec le suivi des études. Il s'agirait de « l'observation active » à la pratique accompagnée « en présence et sous la responsabilité de l'enseignant » et ne venant pas en substitution d'activités d'enseignement ou d'encadrement existantes.

Si les EAP sont un premier pas vers la démocratisation de l'accès aux concours, la FSU continue de demander des prérecrutements permettant aux étudiants de se consacrer exclusivement à leurs études tout en débutant leur carrière. L'avenir montrera dans quelles mesures les étudiants s'empareront du dispositif.

> REFONDATION

Loi d'orientation : où va-t-on ?



© TRÉVIERS/NAJA

Présenté mercredi 23 au conseil des ministres, le projet de loi d'orientation et de programmation va rentrer dans une nouvelle phase, celle de l'examen parlementaire au cours du premier semestre 2013. La FSU s'est adressée aux groupes parlementaires pour faire connaître son appréciation et peser dans l'écriture définitive de la loi. Elle souligne les avancées de ce texte, tout en regrettant des zones d'ombre sur certains points voire l'insuffisance d'autres aspects (voir dossier POUR 165).

Mais une loi ne fait que fixer un certain nombre de principes, et ce sont les textes

réglementaires qui, par la suite, permettent la concrétisation des orientations et programmations. Des questions sensibles restent en suspend. Concernant les 60 000 créations de postes prévues sur le quinquennat, les annonces fin décembre des répartitions académiques ont donné un premier la à la mise en musique des dotations (voir page 12). La « priorité au primaire » quant à elle se traduit par deux premières circulaires pour la mise en œuvre, dès la rentrée 2013 des dispositifs phares que sont le « plus de maîtres que de classes » et la scolarisation des moins de trois ans. Passées un peu au second plan par rapport au sujet des rythmes qui occupe l'espace médiatique et focalise les inquiétudes, ces circulaires doivent pourtant être des leviers pour de nouveaux fonctionnements des équipes. Pour le second degré, les mesures tardent à venir.

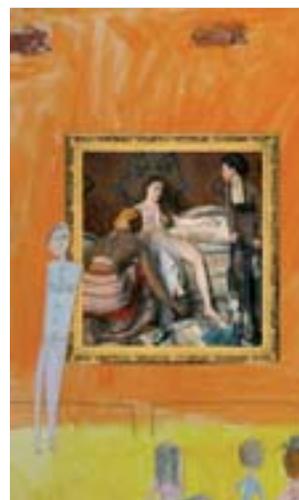
Autre réforme emblématique : celle de la formation initiale. Les deux ministères concernés (Éducation nationale et Enseignement supérieur et recherche) avancent à marche forcée et, disent-ils, en bonne intelligence.

La FSU et ses syndicats ont, pour leur part, dénoncé la méthode imposée et formulé 15 propositions pour le refondation de la formation. La refondation, tant nécessaire pour une École plus juste, manque de souffle tant au niveau du calendrier que des mesures à mettre en œuvre.

MARIANNE BABY

L'art du flou

« Dans l'école de demain, la culture doit avoir toute sa place » a déclaré Aurélie Filipetti, ministre de la culture, qui travaille, en interministérielle, au projet de « parcours d'éducation artistique et culturelle ». Une charte est en préparation et une réunion des recteurs et des Dracs est prévue le 12 février pour annoncer la méthodologie qui permettra de l'appliquer dès la rentrée 2013. Alors que la première phase de concertation sur ce sujet s'est achevée et qu'un rapport doit être rendu public, la démarche mériterait de faire l'objet de davantage de concertations avec les organisations syndicales tant du monde artistique que du côté de l'éducation... notamment pour lever le flou qui domine sur les projets.



© RIVALDINA/JA

Rythmes

En ne recueillant que 5 voix sur plus de 60 votants, le projet de décret relatif à l'aménagement du temps scolaire a été désavoué début janvier par la communauté éducative au Conseil supérieur de l'éducation. La FSU a voté contre ce texte ministériel, car, comme l'a indiqué le SNUipp-FSU : le compte n'y est pas, ni pour les élèves ni pour les enseignants. Ce qui devait être une réforme emblématique de la Refondation se révèle être une grande déception. Bricolée et insatisfaisante, cette réforme provoque dans les écoles inquiétudes, insatisfaction et colère. Côté services des enseignants, le ministre a enfin levé le voile sur la redéfinition des 108 heures annuelles qui s'ajoutent aux 24 heures hebdomadaires d'enseignement devant tous les élèves, avec de premiers bougés sur le temps accordé pour la concertation des équipes qui passe de 24 à 48 heures par an. Le SNUipp-FSU revendique que l'ensemble de ces 108 heures vienne reconnaître le travail « invisible » effectué par les enseignants des écoles pour préparer, évaluer leurs enseignements, mais aussi rencontrer les familles et les multiples partenaires, travailler en équipe pour mieux assurer la réussite de tous les élèves.

Soulagement à l'AFPA

Jean-Marc Ayrault vient d'annoncer que dès 2013 l'État allait débloquer 110 millions d'euros pour venir en aide à l'Afpa (formation pour adultes – 160 000 stagiaires en 2011 dont 92 000 demandeurs d'emploi). Cela permettrait à l'AFPA et à ses 9 150 salariés de faire face à une situation financière très difficile (déficit de 75 millions d'euros fin 2012) due à la concurrence auquel est soumis le secteur public. L'AFPA était menacée de disparition à court terme et l'intersyndicale des personnels, soutenue par la FSU, avait demandé une aide urgente de l'État. Le Premier ministre a aussi annoncé une aide de 110 millions d'euros sur la période 2014-2017, soit 220 millions sur cinq ans. Un soulagement donc mais les inquiétudes persistent sur une poursuite de la baisse.

> LOI D'ORIENTATION

L'enseignement professionnel public mérite mieux

Réforme du bac pro imposée, suppressions massives de postes, mise en place du tout CCF (Contrôle en cours de formation), concurrence de l'apprentissage... la voie professionnelle a déjà été fort malmenée. L'intersyndicale (SNUEP-FSU, SNEP-FSU, SNETAP-FSU, CGT Educ'action, SUD éducation, SNCL-FAEN) a fait part de ses attentes et de ses inquiétudes sur la future loi.

Certes, le projet de loi s'appuie sur l'annonce de 60 000 postes en 5 ans, fait référence à la poursuite d'études des bacheliers professionnels et confirme l'abrogation de l'apprentissage à 14 ans... mais on reste très loin du compte quand on voit les conséquences des réformes de ces dernières années.

Alors que la formation professionnelle devrait concourir avec l'ensemble des autres formations de l'enseignement public à une meilleure prise en charge des élèves en difficulté, à une plus grande égalité sur le territoire de l'offre de formation et à une hausse générale du niveau de qualification, donc à un plus grand investissement de l'État, c'est un pilotage par les Régions des cartes de formations professionnelles initiales qui a été réintroduit à la demande de l'ARF dans le projet de loi. D'après l'intersyndicale, un tel transfert de responsabilité renverrait aux seules régions la gestion de la concurrence entre formation en apprentissage et formation sous

statut scolaire à un moment où le gouvernement annonce une nouvelle relance de l'apprentissage au niveau V et IV. Cela laisse craindre une approche adéquationniste de l'offre de formation aux seuls besoins immédiats des employeurs locaux, comme l'a écrit récemment la FSU au premier ministre, en rappelant que si une coordination est nécessaire entre l'État et les Régions, l'État doit garder l'ultime responsabilité sur ces questions.

Dans son avis du 16 janvier sur le projet de loi, le Conseil Économique Social et Environnemental insiste lui aussi sur le rôle de la formation initiale dans l'acquisition a minima d'un diplôme ou d'un titre de niveau V et précise que c'est là un renforcement substantiel de l'obligation de moyen qui incombe à l'État. Pour le CESE, les fonds de la formation continue ne sauraient se substituer à ce qui relève du système éducatif de par la loi.

ISABELLE SARGENI-CHETAUD

Insertion professionnelle : de fortes inégalités entre filières

Une étude du CEREQ publiée en décembre 2012 met l'accent sur un taux de chômage des jeunes qui peut varier de 3 % à 45 % selon la spécialité de formation. Trois ans après la sortie du système éducatif, 24 % des titulaires d'un CAP ou d'un BEP sont au chômage contre 13 % pour les bacheliers n'ayant pas poursuivi d'études supérieures. Mais cet avantage est variable selon la spécialité du bac, ce qui conduit le CEREQ à poser la question de la pérennité de certaines filières professionnelles, de leur articulation avec des formations du même champ dans l'enseignement technologique. Si trois ans après leur sortie de formation, 75 % des jeunes issus de la santé, du travail social, de la mécanique auto, du travail du bois ou du transport/logistique occupent un emploi, à l'inverse, moins de 60 % des jeunes issus des formations aux métiers du livre, de l'image et du son, du secrétariat, de l'accueil-hôtellerie-tourisme, du génie climatique, du commerce, des services à la collectivité ou de la comptabilité occupent un emploi trois ans après leur sortie de formation. En outre, dans les spécialités agricoles, le travail du bois, la coiffure esthétique, la mécanique auto, l'accueil-hôtellerie-tourisme, le génie climatique, l'électricité électronique le contraste est très important entre le fort taux de chômage des diplômés CAP-BEP, et son taux très faible pour les diplômés baccalauréat ou brevet professionnel.

<http://www.cereq.fr/index.php/actualites/S-inserer-a-la-sortie-de-l-enseignement-secondaire-de-fortes-inegalites-entre-filieres>

> CAUSE NATIONALE

Illettrisme, grande cause nationale 2013 ?



© TRÉVIER-SINAJA

61 organisations, dont la FSU, ont déposé une demande au premier ministre le 11 janvier pour faire de l'illettrisme la grande cause nationale 2013*. L'illettrisme demeure en effet un problème de société majeur en terme d'éducation d'une part mais aussi d'insertion sociale et professionnelle, d'emploi, d'accès à la culture et aux loisirs.

Derrière le chiffre de trois millions de personnes en situation d'illettrisme en France, la réalité est très complexe. Un fort pourcentage de situations d'illettrisme concerne des personnes subissant chômage et précarité, mais une majorité de personnes illettrées (57 %) est insérée professionnellement et socialement. Les stratégies de compensation qu'elles développent rendent le problème peu visible. En temps de crise, l'illettrisme, qui concerne non seulement l'absence de maîtrise de l'écrit mais aussi des difficultés de calcul et d'utilisation des outils numériques, fra-

gilise. Une campagne a été impulsée dès septembre 2012 par l'ANLCI (Agence nationale de lutte contre l'illettrisme) pour inviter à « changer le regard sur ce phénomène, à affirmer que l'on peut (ré)apprendre à tous les âges, à susciter une mobilisation de tous les décideurs et de tous les acteurs, à valoriser le travail de tous ceux qui agissent au quotidien, à faire converger les moyens déjà existants vers ceux qui en ont le plus besoin ».

L'école a bien sûr un rôle de prévention à jouer, pour que tous aient des bases solides au sortir de la scolarité. C'est, tout au long de la vie, permettre d'apprendre ou de réapprendre, de renouer avec les formations de base pour une insertion sociale et professionnelle. Cela contribue aussi à la résolution d'autres problèmes : recours aux soins, prévention des accidents, accès aux services publics). C'est un moteur pour l'inclusion et pour la croissance économique.

MARIANNE BABY

* « Le label Grande Cause nationale est attribué chaque année depuis 1977, par le Premier ministre à un organisme à but non lucratif ou un collectif d'associations, permettant tout au long de l'année, d'organiser des campagnes de générosité publique et de diffuser gratuitement des messages sur les sociétés publiques de télévision et de radio ». L'autisme était Grande Cause 2012.

Loi Ciotti abrogée

Les députés ont abrogé le 17 janvier la loi dite « Ciotti », qui permettait la suspension des allocations familiales en cas d'absentéisme scolaire, très contestée depuis 2010. Le ministère a fustigé une loi « injuste et inefficace dans 80 % des cas » et estimé que « la logique punitive qui vise à sanctionner les familles présume de leur responsabilité exclusive dans un phénomène dont les causes sont multiples ». Georges pau-Langevin proposera un nouveau dispositif de lutte contre l'absentéisme dans les semaines à venir. Celui-ci visera à prendre en compte la multiplicité des causes de l'absentéisme. « Nous voulons dire aux jeunes que nous ne sommes pas là pour les enfoncer mais pour les aider » a déclaré le ministre.

Pauvreté : deux rapports inquiétants

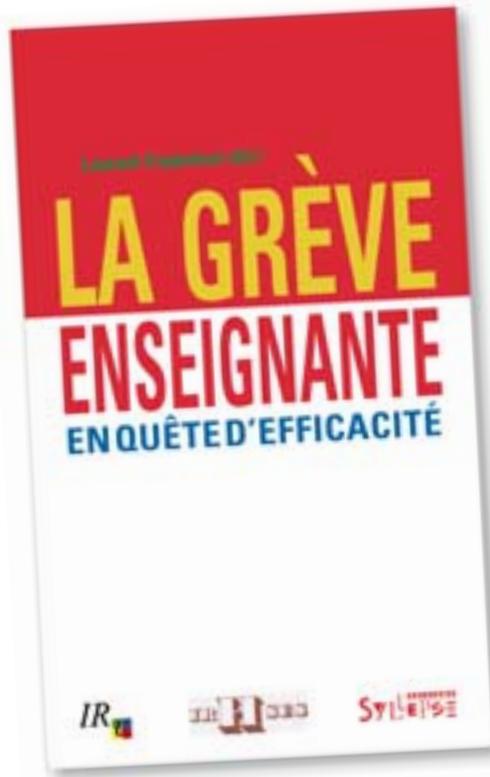
« Pour une politique de l'enfance au service de l'égalité de tous les enfants » et « inégalités entre jeunes sur fond de crise », publiés en décembre, dressent un constat sévère et formulent des pistes à mettre en œuvre de toute urgence.

Un enfant sur cinq est touché par la pauvreté monétaire aujourd'hui ; 23 % des 16-25 ans sont pauvres. La crise aggrave encore les inégalités. Les jeunes pas ou peu diplômés sont les plus fragilisés et exposés au risque d'exclusion sociale durable. Le diplôme reste un rempart contre le chômage, y compris le CAP, dans une large mesure.

Pour lutter contre ce fléau, selon les rapports, il faut agir tôt, de manière forte, avec les parents et les enfants en priorisant la petite enfance, et en promouvant un accompagnement des familles. D'autres pistes consistent à concevoir une action publique individualisée et globale, qui considère le parcours du jeune dans toutes ses dimensions : logement, éducation, santé... Il faut penser aussi des formations tout au long de la vie et donner à chacun la possibilité d'avoir une seconde chance. Des formations de longue durée assorties d'une allocation et d'un accompagnement humain le plus personnalisé possible, iraient dans le sens d'une réduction des inégalités.

« Pour une politique de l'enfance au service de l'égalité de tous les enfants » et « inégalités entre jeunes sur fond de crise » INJEP décembre 2012.

L'Institut de recherches de la FSU vous propose de découvrir un livre... au cœur de l'actualité !



**La grève enseignante
en quête d'efficacité**

**Sous la direction de
Laurent Frajerman,
avec Nada Chaar,
responsable éditoriale**

Ouvrage publié
avec le concours
de l'Institut de recherches
historiques sur le syndicalisme
dans les enseignements
de Second degré.

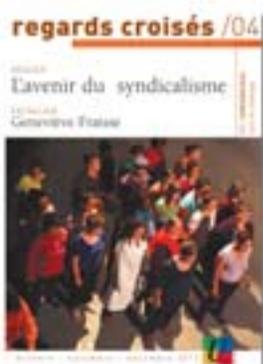
Abonnez-vous... !

« Regards croisés »



La lettre électronique

La nouvelle revue trimestrielle



Abonnement
à la revue : **26 €**
pour un an (4 numéros)

Cette lettre paraît tous les mois



Livres à commander à

INSTITUT DE RECHERCHES DE LA FSU – 104, rue Romain Rolland 93260 LES LILAS – Tél. : 01 41 63 87 60

E-mail : institut@institut.fsu.fr – Site Internet : www.institut.fsu.fr

Accompagné du chèque de règlement (2 € de frais de port en sus).

Collectivités territoriales, dans quel État ?



© TRÉVIERS/NAJA

Les territoires ne sont pas figés et évoluent même parfois plus vite que la mémoire humaine ne peut le capter. Au moment où est annoncé un acte III de décentralisation, d'où viennent-ils et où vont-ils ?

**Dossier réalisé par
Marianne Baby, Monique Daune,
Emmanuel Guichardaz, Isabelle Sargeni-Chetaud,
Valérie Sipahimalani**

« Le vieux Paris n'est plus (la forme d'une ville change plus vite, hélas ! que le cœur d'un mortel) » écrivait déjà Baudelaire. Comme la société, les territoires vivent et se modifient en permanence. La réforme des Collectivités Territoriales avait été engagée brutalement par le gouvernement Sarkozy, en parallèle avec la réorganisation territoriale de l'État... et ses réductions drastiques de dépenses publiques.

Pour l'actuel gouvernement, les réductions des dépenses publiques restent une priorité et l'objectif d'une nouvelle étape de décentralisation est nettement affirmé avec un projet de loi « Responsabilité et confiance dans les territoires ».

Les 36 682 communes, les 101 départements, les 27 régions que compte la France sont le produit d'une longue histoire. Les territoires continuent de

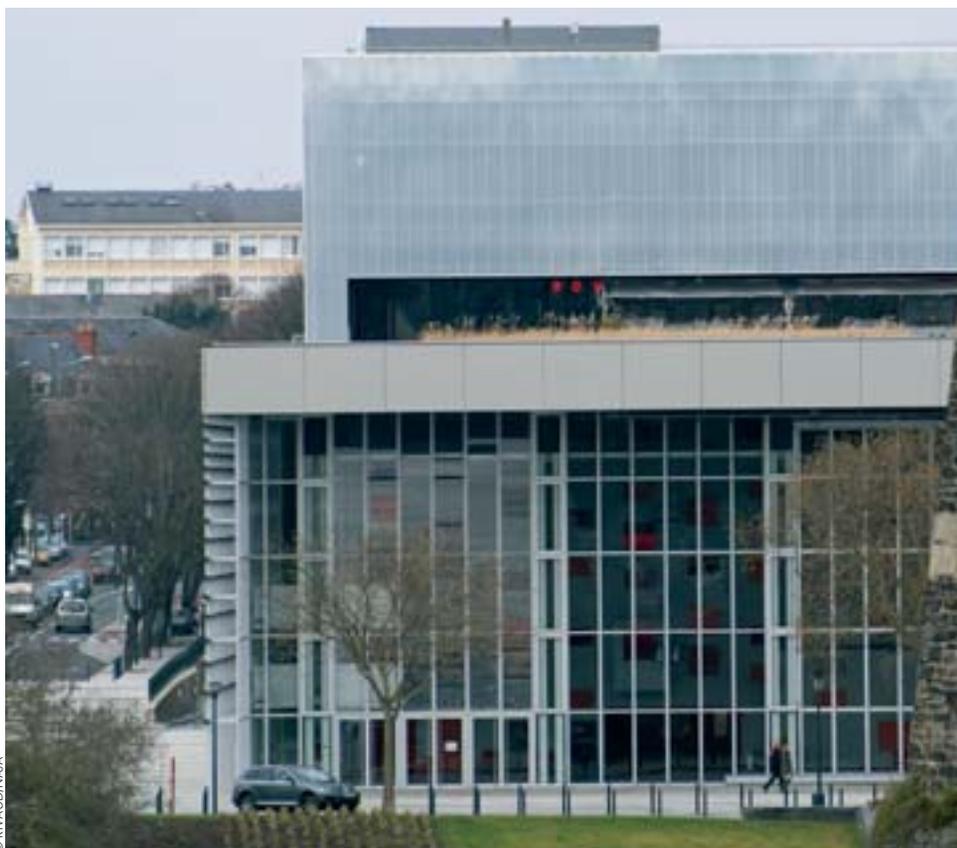
se modifier. Ainsi 95 % des communes sont regroupées en intercommunalités de plus en plus importantes, un mouvement perceptible aussi dans d'autres pays d'Europe. Si la commune reste la structure de base, de nombreux projets de pôles métropolitains ou de fusions de collectivités sont déjà en cours, le plus souvent sans réel débat citoyen.

Les collectivités territoriales participent de l'organisation et de la mise en œuvre des services publics. Elles emploient près de 1 900 000 agents soit un tiers des agents publics. En théorie, chaque échelon territorial a des compétences obligatoires spécifiques mais peut aussi intervenir dans d'autres domaines en vertu de la « clause de compétence générale ». Dans les faits, les moyens disponibles limitent les champs d'intervention, d'autant que les inégalités économiques et financières augmentent. Les associations d'élus ferraillent pour maintenir leur existence (comme celles des départements ou des maires ruraux) ou obtenir un rôle incontournable de chef de file (comme les régions).

Le conseiller unique territorial prévu par la réforme Sarkozy vient d'être supprimé. De nouvelles structures seraient créées par la nouvelle loi : conférences territoriales de compétences, Haut Conseil des territoires. Seraient traités de nouveaux transferts de compétences y compris entre collectivités (départements - régions - intercommunalités - métropoles). Le financement des collectivités territoriales (certaines sont actuellement étranglées !) ferait aussi l'objet de diverses mesures. S'il est nécessaire d'améliorer fortement la cohérence de l'action publique entre collectivités, les articulations entre l'État et les collectivités..., il est aussi indispensable que les évolutions en cours ou à venir soient maîtrisées par les citoyens et permettent davantage de démocratie. C'est un des enjeux de la période qui s'ouvre.

Collectivités: le puzzle

En France, comme le stipule la Constitution, la République est indivisible (Les collectivités territoriales sont donc parties intégrantes de l'État.



Les collectivités territoriales apparaissent dans la Constitution de 1946 et l'expression sera reprise dans le texte de 1958. Elles sont aussi désignées sous le nom de « collectivités locales ». Il s'agit, à ce jour, des communes, des départements et des régions. Si elles s'administrent librement, elles ne possèdent que des compétences administratives : elles ne peuvent édicter de lois ou de règlements autonomes, ou de bénéficier d'attributions juridictionnelles. C'est l'Assemblée Constituante, issue de la Révolution, qui a fixé en 1789 les premiers cadres territoriaux encore en place aujourd'hui : les communautés d'habitants deviennent alors les communes et les départements sont créés. L'égalité des citoyens devant la loi, promue par la déclaration des droits, impose que ces collectivités soient régies par des règles similaires.

Après un mouvement de recentralisation sous le premier empire, la troisième République instaure deux lois essentielles : celle sur les conseils généraux (1871) pour l'administration des départe-

tements (mais les Préfets resteront longtemps – jusqu'en 1982! - les véritables « patrons » de l'administration départementale), et celle sur l'organisation municipale (1884) qui confère au conseil municipal le pouvoir de gérer les affaires de la commune.

Au début des années quatre-vingt, l'acte I de la décentralisation, remplace notamment la tutelle qui pesait sur les collectivités par un contrôle administratif a posteriori, en donnant au président du conseil général sa fonction exécutive actuelle, et en transformant les régions en collectivités territoriales de plein exercice.

L'acte II (2003-2004), qui consacre le principe de l'organisation décentralisée et le Conseil régional, désormais inscrits dans la constitution, est surtout l'occasion d'un vaste transfert de compétences de l'État vers les différents échelons territoriaux, largement contesté. Non entièrement compensées financièrement, et conjuguées à un désengagement de l'État dans le domaine social, ces politiques met-

territorial

...) Son organisation est décentralisée ».



tent un grand nombre de collectivités en difficulté.

La loi du 16 décembre 2010 opère une sorte de recentralisation prévoyant notamment la suppression de la clause de compétence générale pour les régions et les départements, tout en maintenant leur participation dans les contrats de projets, système par lequel l'État fait financer par les collectivités une partie de ses propres missions (Université, chemins de fer...). Cette réforme des collectivités territoriales, contestée par les élus, veut imposer des regroupements (en intercommunalités ou par fusions) et amplifie les inégalités territoriales en laissant aux collectivités le soin de compenser les défaillances et désengagements de l'État, comme pour le RSA, la perte d'autonomie, le handicap...

L'objectif était alors clairement exprimé : en imposant des réorganisations, en affichant la volonté de supprimer les « millefeuilles » administratifs ou les « doublons », il s'agissait de réaliser de substantielles économies.

Des capacités inégales



© TRÉVIER/NAJIA

Les collectivités territoriales ont vocation à apporter à chaque citoyen un niveau comparable de services et d'équipements publics de proximité. Leur action volontariste depuis la décentralisation (Acte I et Acte II) a contribué au développement de leurs territoires mais de manière très inégale selon leurs ressources financières. Les dotations qu'elles reçoivent de l'État en consti-

tuent l'essentiel. Elles ont par ailleurs été de plus en plus amenées à compenser les défaillances et désengagements de l'État sans en recevoir les moyens financiers correspondants. Les départements font, par exemple, face à des charges d'aide sociale plus soutenues en lien avec la hausse du chômage.

Selon les caractéristiques sociales de leurs populations, les CT n'ont en effet ni les mêmes besoins à couvrir ni les mêmes capacités de financement, les disparités de ressources provenant essentiellement de la répartition très inégalitaire des bases d'imposition de la fiscalité locale.

Depuis longtemps, l'État centralisé n'assure plus une péréquation budgétaire et financière d'un niveau correct, qu'elle soit directe (sous la forme de subventions) ou indirecte (sous la forme de dotations : DGF, DGE, DGD...). La CET (contribution économique territoriale) qui s'est substituée à la « taxe professionnelle » supprimée en 2010 n'a pas totalement compensé le manque à gagner d'une taxe qui représentait jusqu'à 44 % de la fiscalité locale.

Le rôle de l'État

Les services publics français ont été historiquement associés à l'État - dans sa dimension nationale centralisée - qui avait la responsabilité d'en assurer une répartition équilibrée sur l'ensemble du territoire, de garantir une égalité de service et de « coût » pour tous les usagers, quel que soit leur lieu de résidence. Il doit aussi réguler et intervenir dans la gestion en cas de problèmes. Certains services publics sont aussi territorialisés (collecte des ordures ménagères, distribution de l'eau, transports urbains...). La FSU estime que l'État doit garantir la présence des services publics nationaux sur tous les territoires. Il doit aussi assurer un financement équitable et pérenne des missions de service public en augmentant sensiblement la part des subventions vers les collectivités territoriales. Il s'agit de faire baisser la



© TRÉVIER/NAJIA

fiscalité locale, de recréer des services publics là où ils ont disparu et de corriger les inégalités par une réelle péréquation des moyens financiers.

Où va la commune ?

36 682 communes, dont 95 % sont regroupées en intercommunalités : dans ce paysage français, la commune et l'intercommunalité sont perçus par les citoyens comme l'échelon de proximité dans plusieurs domaines jugés essentiels comme la tenue des services publics, le vivre-ensemble, l'action culturelle, le soutien à l'initiative citoyenne ou encore la gestion des dispositifs particuliers destinés aux plus jeunes ou aux plus anciens (enquête exclusive Mediascopie – La gazette octobre 2012).

La question de la réorganisation des compétences inquiète les communes et les intercommunalités. L'exemple des écoles est souvent cité : invités à se structurer pour développer leur territoire, les élus se sentent souvent délaissés lorsque des classes sont fermées sur ce même territoire. La question de la limite d'action des collectivités locales est posée. Le projet de loi sur la décentralisation privilégie la logique des blocs de compétence. Des conférences territoriales de l'action publique présidées par le président de région organiseraient la répartition des compétences. Le plan local d'urbanisme deviendrait ainsi intercommunal et les communes seraient les autorités investies de la mobilité durable (transports urbains).

Nombre d'élus locaux voient avec un certain scepticisme l'arrivée des eurométropoles et des communautés métropolitaines. Ils se questionnent aussi au regard du pacte de confiance et de responsabilité prévu entre l'État et les collectivités pour les cinq prochaines années et l'annonce de la baisse des dotations de l'État en 2014 et 2015.

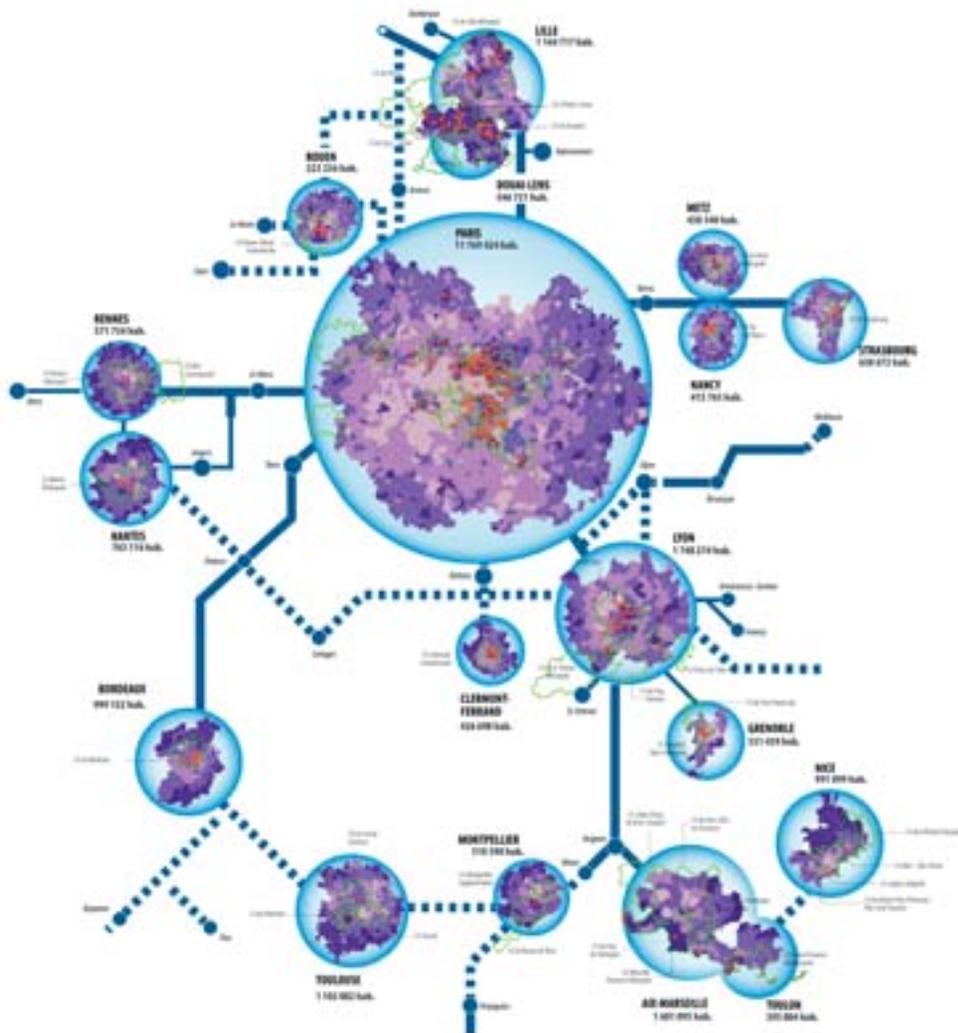
Enfin, les élections municipales auront lieu en 2014 et les conseillers communautaires seraient élus par fléchage lors des municipales.



© TRÉVIERS/NAJA

Des évolutions en cours

L'exposition « La France de 2040 » de la DATAR met en évidence trois facteurs qui agissent à l'échelle mondiale et transforment en profondeur aussi les territoires français : la croissance démographique et le vieillissement, l'urbanisation et le changement climatique. Les collectivités territoriales (CT) sont confrontées à des évolutions qu'elles contribuent aussi à concrétiser.



La France des métropoles en 2040, vue par la Datar.

C'est à l'automne 2013 que la loi « responsabilité et confiance dans les territoires » sera présentée au Parlement. D'ici là, nombre d'arbitrages gouvernementaux sont encore à faire tant les conséquences d'un tel texte seront importantes pour l'organisation de l'État et des Services publics comme pour les collectivités territoriales.

On a longtemps parlé du « mille-feuilles » à la française, de la nécessité d'une clarification des compétences. Les départements (et leurs

conseils généraux) ont bien failli être rayés de la carte, coincés entre des communautés de communes de plus en plus grandes et des régions avides d'agrandir leurs domaines. De nombreux projets ont vu le jour (quelle que soit la coloration politique des CT!) dans la foulée de la réforme de 2010. Les préfets ont eu à finaliser les schémas départementaux de coopération intercommunale (SDCI), des pôles métropolitains (syndicat mixte regroupant des intercommunalités à fiscalité propre) se sont concrétisés comme

s et prévues Métropoles en questions

le Sillon lorrain, les pôles Alès-Nîmes, Strasbourg-Mulhouse ou Lyon-Saint-Etienne. D'autres sont en cours, en Loire-Bretagne ou Bourgogne-Franche-Comté. En Alsace, c'est la fusion des deux départements avec la région qui est à l'ordre du jour.

Plusieurs éléments semblent pourtant déjà tranchés : la commune reste la structure de base mais les intercommunalités et regroupements d'intercommunalités mettront en œuvre une partie de plus en plus grande de leurs compétences, notamment le plan local d'urbanisme. Les régions et les futures métropoles verraient aussi leurs compétences élargies et obtiendraient le pilotage de politiques publiques territorialisées. Les départements (surtout les ruraux) seraient réduits à la portion congrue des politiques sociales, allocations de solidarité et du handicap.

Qui décidera ? C'est une « Conférence territoriale de l'action publique » qui devrait être le futur lieu de pouvoir au niveau régional. Composée de représentants des principaux exécutifs locaux, elle traitera de la répartition des compétences qui pourront être déléguées globalement à une région, un département ou une métropole. En cas de désaccord, c'est le futur Haut Conseil des territoires (présidé par le premier ministre) qui arbitrera.

Les capacités d'intervention des régions, départements ou communes sont liées à leur situation économique. Les inégalités territoriales ont augmenté, notamment aux niveaux infra-régional ou infra-métropolitain. Aux conséquences de la crise, se sont ajoutés un gel des dotations, une forte baisse des recettes fiscales et des difficultés persistantes avec les banques pour financer les investissements nécessaires. De ce point de vue, le projet d'un « pacte de confiance et de solidarité » ne rassure ni les départements dont certains étaient déjà en grande difficulté, ni les communes. L'Association des maires de France considère qu'elles vont être fragilisées par la baisse programmée des dotations Globales de fonctionnement.

Tout cela peut faire craindre un véritable éclatement des politiques territoriales en fonction des potentiels ou des potentats locaux...



À Lyon, un accord prévoit le transfert de toutes les compétences du conseil général à la communauté urbaine.

En décembre 2010, la loi de réforme des collectivités territoriale créait les métropoles. EPCI (Établissement public de coopération intercommunale), regroupant plus de 500 000 habitants et plusieurs communes, les métropoles bénéficient de compétences des communes, du département (transport scolaire, routes) et de la région (promotion du territoire, action économique). D'autres peuvent leur être transférées (action sociale, collèges, lycées, développement économique). Une étude d'impact préalable à la loi mentionnait huit communautés urbaines ayant qualité pour se transformer en métropoles (Grand Lyon, Lille Métropole Communauté Urbaine, Marseille Provence Métropole, Bordeaux, Grand Toulouse, Nantes Métropole, Nice Côte d'Azur, Strasbourg). S'y ajoutaient quatre autres communautés d'agglomérations (Rouen-Elbeuf-Austreberthe, Montpellier Métropole, Toulon Provence Méditerranée, Grenoble Alpes Métropole) dont l'évolution démographique permettrait, à terme, leur transformation. Un an plus tard, une première métropole voyait le jour (Nice Côte d'Azur). Au delà, la loi dit vouloir favoriser, par la création de pôles métropolitains, une coopération renforcée entre territoires.

Répondant à l'attente d'élus du Sillon lorrain et du Sillon alpin, il s'agit de pouvoir créer de nouveaux liens juridiques entre agglomérations.

Selon l'avant-projet de loi sur la décentralisation, les communautés métropolitaines, seraient appelées à remplacer les métropoles, avec la responsabilité du développement urbain et la prise en charge de nombreuses compétences (transports, recherche, université, Éducation, politique de la ville, logement...). Lille, Lyon et Marseille bénéficieraient d'un statut d'eurométropole chargées d'élaborer et de conduire un projet d'aménagement et de développement économique, écologique, éducatif, culturel et social de territoire afin d'en améliorer la compétitivité et la cohésion à l'échelle nationale et européenne.

À Lyon, un accord prévoit le transfert de toutes les compétences du conseil général à la communauté urbaine réduisant le champ du conseil général au territoire rural : le Rhône sera circonscrit au Beaujolais et aux Monts du Lyonnais.

À Marseille, le projet de métropole du gouvernement est rejeté par 8 des 9 intercommunalités des Bouches du Rhône, qui craignent de devoir assumer le déficit financier de Marseille.

La territoriale

Créée en 1984 suite au transfert de missions de l'État aux collectivités locales, la fonction publique territoriale (FPT) emploie 1,8 million d'agents, soit plus du tiers de l'ensemble des agents publics.



© TRÉVIER/SINAIA

La Fonction publique territoriale est composée à 80 % d'agents de catégorie C.

La FPT regroupe l'ensemble des emplois des communes, des départements, des régions et de leurs établissements publics (intercommunalités sous différentes formes, centres communaux d'action sociale, caisses des écoles et de crédit municipal, offices publics de l'habitat...). Com-

mentation, alors que celui des titulaires se stabilise.

Elle s'est aussi renforcée au fil des transferts des fonctionnaires d'État au cours des étapes de la décentralisation. Ces changements de statuts ont été l'occasion de revalorisation salariale pour les agents, mais au prix

posée à plus de 60 % de femmes, à près de 80 % d'agents de catégorie C, elle comprend de nombreux métiers dont certains à forte pénibilité. On estime à 380 000 le nombre d'agents non-titulaires, soit 20 % des agents territoriaux. Si la FPT recrute, les personnels précaires sont en constante aug-

d'une perte d'égalité de traitement sur l'ensemble du territoire et de l'émergence accrue du secteur concurrentiel par le biais d'externalisation de missions.

S'il n'est pas prévu que l'acte III de la décentralisation se traduise par de nouveaux transferts massifs de personnels, il pourrait avoir des conséquences sur l'organisation des structures communautaires. À ce jour, l'agenda social des mois prochains ne concerne que le régime indemnitaire des agents, ainsi que leurs droits en matière d'action et de protection sociale.

Dans un contexte de rationalisation des choix budgétaires des collectivités territoriales liées au désengagement croissant de l'État, les organisations syndicales, en particulier celles de la FSU (SNUCLIAS et SNUACTE), ont exprimé leurs craintes de voir les collectivités territoriales chercher à faire des économies d'échelle aux dépens des personnels.

Démocratie ?

Si le citoyen français élit ses représentants municipaux, cantonaux et régionaux, il est souvent peu au fait de rouages de plus en plus complexes des collectivités territoriales.

Le lien entre les citoyens et les politiques locales se résume le plus souvent à la lecture de leur feuille d'impôt. Les échelons nouveaux tels que les intercommunalités ou les métropoles prennent inexorablement une place de plus en plus importante dans l'organisation de la vie quotidienne du citoyen (ordures ménagères, transports en communs, équipements culturels et sportifs etc.). Ils couvriront bientôt tout le territoire, et pourtant ils échappent totalement au débat démocratique. Une fois déléguées certaines compétences, les conseils municipaux s'en trouvent dessaisis. Les élus locaux dénoncent une volonté de rationaliser les services publics et de faire des économies d'échelles se traduisant par des regroupements décidés sans respect des

dynamiques locales, ou par des décisions autoritaires des communes les plus puissantes de l'intercommunalité.

Le conseiller territorial, élu devant cumuler les fonctions de conseiller régional et départemental à partir de 2014, ne verra pas le jour, ayant été abrogé en novembre dernier.

Les propositions actuelles sont par exemple de flécher les délégués intercommunaux dans les scrutins municipaux. Si elles constituent des avan-



© TRÉVIER/SINAIA

cées par rapport à la situation actuelle, la FSU considère qu'elles sont insuffisantes. De nouveaux modes de démocratie locale sont à inventer.

Georges Gontcharoff: « Des textes faits par les élus pour les élus! »

Où en sont les Collectivités territoriales par rapport à un État dont elles sont constitutionnellement parties prenantes ?

Les relations sont complexes. Il ne faut pas oublier qu'on sort d'un millénaire d'état centralisé et que les collectivités territoriales étaient considérées comme mineures jusqu'en 82. Les élus locaux restaient étroitement surveillés, sous la tutelle des préfets. Avec la décentralisation, l'État n'abandonne de responsabilités que ce qu'il veut bien abandonner puisque c'est lui qui fixe la règle! Il se soulage de ce qu'il ne veut plus ou ne peut plus gérer, avec toujours la tentation de transfert de charges comme pour les routes nationales ou les voies ferrées secondaires. Mais c'est quand même lui qui tient les cordons de la bourse sans compter les normes qui s'imposent aux collectivités territoriales. On est loin d'un état fédéral comme il y en a en Europe. Un Conseil régional n'est pas un parlement, ne fait pas les lois, ni ne les adapte. Cela ne se fera pas.

Quelles sont les grandes tendances d'évolution des CT et des territoires ?

Il y a une poussée indéniable de l'urbain. Même si ça freine encore beaucoup au niveau des communes (2/3 sont très petites), il n'y a pas de mouvement d'ensemble de fusions. On en reste à des intercommunalités mais ce n'est même pas encore abouti dans un département sur trois. Le gros problème, c'est l'accent mis sur les métropoles. C'est vrai que c'est par les villes que se fait la croissance, partout dans le monde. Mais il y a villes et villes. On a perdu de vue le poly-centrisme du territoire. Il y a d'autres choix possibles que la poussée vers des villes-monde, comme c'est parti pour le Grand-Paris. Certains rapports comparatifs ont questionné: « Qu'est-ce qu'a Milan que Lyon n'a pas ? Qu'est-ce que Toulouse n'a pas par rapport à Barcelone ? ». Des experts influents répondent: « C'est parce qu'il manque une grande structure de gouvernance, avec beaucoup de moyens, nous aurons alors

des métropoles capables de rivaliser avec leurs concurrentes européennes ». Quant aux départements concernés par une métropole, ils vont se faire phagocytter: pour le Rhône c'est évident et si on regarde la Haute-Garonne, la communauté métropolitaine de Toulouse représenterait 85 % du territoire et 90 % des richesses. Il ne faut pas oublier que c'est le rapport Balladur qui parlait déjà d'organiser l'« évaporation » des départements, une strate qui serait déjà sacrifiée sans le lobbying des conseillers généraux du Parti Socialiste.

Quelles sont les conséquences pour l'avenir ?

On peut craindre que l'effort de l'État se concentre sur ces métropoles, estimant comme dit la DATAR que les métropoles vont être les loco-

« Une inquiétude fondamentale du monde rural: « Qu'est-ce qu'on va devenir ? »

motives dans développement pour toute la France qu'elles vont faire « ruisseler » (c'est le mot à la mode!) sur l'ensemble du territoire. D'où une énorme interrogation, une inquiétude fondamentale du monde rural: « Qu'est-ce qu'on va devenir ? Il n'y a plus d'investissements pour nous, les services publics de l'État nous désertent. Les lois de décentralisation les plus récentes ne nous prennent pas en compte... Pour l'avenir, c'est un des problèmes majeurs. Comment va-t-on rééquilibrer l'intervention de l'État entre l'urbain et le rural ? On ne peut pas nier

la poussée urbaine mais on ne peut pas abandonner le rural.

Et du point de vue démocratique ?

Concernant les métropoles, la logique de Nicolas Sarkozy est reprise et même accentuée. On va avoir là une douzaine de très grands élus gérant trois euro-métropoles et une petite dizaine de communautés métropolitaines avec des pouvoirs considérables. Dans l'avant-projet de loi, l'« acte III », l'un des aspects les plus scandaleux, c'est le chapitre sur la « démocratie participative ». On n'y trouve qu'une toute petite mesure



Georges Gontcharoff, géographe et journaliste, auteur notamment de « Le livre blanc citoyen du développement local et de la décentralisation ».

qui abaisse le seuil du droit à pétition! Il n'y aurait rien d'autre à faire pour que les citoyens puissent peser sur ce qui les concernent? Pas un mot sur les conseils de quartiers, encore moins sur un conseil métropolitain ou un conseil de développement dans les inter-communalités On a l'impression de textes faits par les élus pour les élus!

Une mer de ressources

Avec quatre façades maritimes, plus de 500 ports et onze millions de km² de mers et d'océans sous sa juridiction, la France a le pied marin. Mais cet immense potentiel est-il suffisamment et surtout correctement exploité ?

Aux assises de l'économie maritime qui se sont déroulées les 20 et 21 novembre dernier, les participants ont pris au mot la phrase du



Les trois-quarts des bateaux de pêche français font moins de 12 mètres de long.

d'autres, n'échappe pas à la crise : la baisse du commerce mondial se répercute sur l'économie portuaire et la construction navale, la pêche subit le renchérissement des carburants et l'épuisement de certaines espèces dû notamment à la surexploitation. Mais la mer possède aussi de solides atouts et des ressources insoupçonnées.

Alors que les sites terrestres tendent à s'épuiser, le fond des océans regorge de métaux sous forme de nodules polymétalliques. La grande profondeur à laquelle ils se trouvent rend leur exploitation encore peu intéressante, mais l'augmentation régulière des cours leur confère un regain d'intérêt. L'autre ressource fossile, exploitée bien réellement, est celle des hydrocarbures (gaz et pétrole). Là encore, l'envol des cours a rentabilisé les exploitations, y compris les plus profondes... au détriment de la préservation des espaces naturels.

Des ressources insoupçonnées

Mais si elle peut fournir – pour combien de temps ? – de l'énergie fossile, la mer est aussi une source d'énergie renouvelable. Un gisement

estimé à 100 000 TWh par an, soit 5 fois la consommation annuelle de l'humanité en électricité, d'après l'IPCC (Intergovernmental Panel on Climate Change). Il s'agit de l'éolien offshore, des hydroliennes (hélices sous-marines mues par les courants sous-marins), des centrales houlo-motrices utilisant la force des vagues. Sans compter le rayonnement solaire et même... la salinité de l'eau, qui représentent une énergie potentielle considérable mais encore au stade expérimental.

L'autre ressource naturelle de la mer est constituée par sa faune. La pêche française a perdu la moitié de ses navires en 20 ans – elle emploie aujourd'hui entre 15 000 et 20 000 marins – tout en restant le 4^e producteur de poissons d'Europe. Sa flotte est cependant vieillissante, et caractérisée par un nombre important de bateaux de petite taille : 75 % ont moins de 12 m, et ne ramènent qu'un quart du tonnage débarqué à terre. Ce qui signifie qu'il existe, aux côtés de cette pêche « artisanale », une pêche « industrielle » concentrée sur certaines ressources spécifiques (le thon notamment). Sensible aux variations du coût des carburants, le secteur reste ballotté entre la préservation de la ressource et de l'environnement et la nécessité d'assurer un revenu et des conditions de travail décentes pour ceux qui y travaillent. Quant à l'aquaculture, elle... pêche encore par un rendement insuffisant : il faut de 1,8 à 3,5 kg de poisson sauvage pour fournir la nourriture nécessaire à 1 kg de poisson d'élevage.

Couvrant les trois quarts de notre planète, les étendues océaniques relient aussi les hommes. Si l'on ne voyage plus en transatlantique, les marchandises parcourent les mers sans relâche et à un coût défiant toute concurrence. Ainsi, 80 % de l'économie mondiale navigue ! Le transport maritime est donc un

candidat désormais président François Hollande : « la France ne sait pas suffisamment qu'elle est une puissance maritime ». Il est vrai que ce secteur, comme

La mer en chiffres

- Les mers et océans couvrent 72 % de la surface de la terre, mais sont moins connus que la Lune, dont la cartographie est plus complète !
- Les océans recèlent 90 % des réserves d'hydrocarbures, 84 % des réserves de minerais et de métaux rares.
- Le transport maritime concentre 90 % du commerce mondial de marchandises.
- La France possède le deuxième espace maritime du monde (une ZEE, zone économique exclusive), juste derrière les États-

Unis mais devant l'Australie, soit 11 351 000 km², dont 97 % sont situés en outre-mer.

- Le potentiel éolien français offshore est le deuxième en Europe, après la Grande-Bretagne, soit 40 GW. En juillet 2010, le gouvernement a engagé la constitution d'un parc national d'éoliennes en mer de 6 000 MW et un premier volet de 3 000 MW soumis à un appel d'offres en 2011 pour cinq zones, en Manche et en Atlantique.



Les vagues peuvent aussi fournir de l'électricité.

© TRÉVIERS/NAJA

maillon essentiel pour l'acheminement des matières premières, de l'énergie fossiles comme des produits manufacturés. À condition de bénéficier des infrastructures nécessaires (voir notre interview ci-contre).

Vers la croissance « bleue » ?

Une telle diversité appelle à une coordination des politiques publiques et de leur mise en œuvre : c'est l'objectif de la stratégie européenne de « Croissance bleue » de l'Europe, qui vise à long terme à soutenir la croissance de l'ensemble du secteur maritime. Il s'agit notamment d'identifier et traiter les problèmes qui affectent tous les secteurs de l'économie maritime, au niveau économique, environnemental et social, de mettre en exergue les synergies entre les politiques sectorielles, d'étudier les interactions entre les diverses activités et leurs répercussions potentielles sur l'environnement marin et la biodiversité, d'identifier et de soutenir les activités présentant un fort potentiel de croissance. Un programme ambitieux mais où se jouent des intérêts contradictoires à l'interface de l'économie, de l'environnemental et du social...

EMMANUEL GUICHARDAZ

3 questions à Pascal Tourres : « Une porte sur et de l'Europe »

Comment se porte le transport maritime dans notre pays ?

La France a souffert de retards dans le développement de ses infrastructures et, ces dernières années, des tensions sociales liées à la réforme des ports autonome et au déploiement de la crise économique. Ainsi l'arrêt de certaines exploitations (raffineries, hauts fourneaux, ...) fragilise certains trafics portuaires : en 2012 ils étaient en baisse pour le vrac liquide et solide.

On estime que près d'un conteneur sur deux provient d'un port étranger. Il s'agit maintenant de reconquérir des trafics liés aux hinterlands* français, ainsi qu'à leur élargissement.

Quels sont les atouts de la France dans ce domaine ?

Avec ses quatre façades maritimes, la France est une porte sur et de l'Europe pour

les marchandises.

Il en est de même pour certains trafics passagers : outre la grande Bretagne et la Corse il faut aussi rappeler les liens historiques avec les pays d'Afrique du Nord. De plus des Compagnies maritimes importantes sont implantées en France et interviennent sur des marchés mondiaux (CMA CGM, 3^e armateur mondial dans le transport de conteneurs, le groupe Bourbon dans l'Offshore pétrolier...).

Les politiques publiques peuvent-elles accompagner ce développement ?

Tous les pays maritimes soutiennent leurs activités portuaires. Le développement des trafics maritimes, intégrant le report modal, nécessite effectivement l'implication de la puissance publique.

Le Grenelle de l'Environnement avait notamment repris



Pascal Tourres, économiste à la SECAFI.

les orientations en matière de développement des « autoroutes de la mer », que cherche à privilégier l'Europe (programme Marco Polo). La capacité de reconquête et de défense de la filière sera effectivement liée au niveau de soutiens financiers (investissements, subvention exploitation des coûts de transbordement) et d'évolution des réglementations (normes en matière de pollution, pavillon, respect des règles du pays d'accueil...).

*Région desservie par un port.

Noces d'or à Strasbourg

Il y a cinquante ans, la France et l'Allemagne scellaient une réconciliation qui allait ouvrir la porte à la création de l'Europe. Ville particulièrement concernée par l'événement, Strasbourg qui fut deux fois allemande au siècle dernier par le fait de la guerre, propose deux expositions qui montrent le cousinage entre les deux peuples à mille années d'écart.

On peut en effet voir au musée historique de la ville, jusqu'au 10 février, les *Serments de Strasbourg*, qui signent la première alliance entre Louis le germanique et Charles le Chauve. Les deux petits fils de Charlemagne se liguent ainsi contre leur frère aîné Lothaire qui prétend exercer le pouvoir sur l'Empire. Fait remarquable, ces serments marquent la naissance officielle des langues française et germanique dans lesquelles ils sont prononcés et transcrits par un des participants à la rencontre, Nithard, auteur de l'histoire de Louis le Pieux. Ce premier traité « franco-germanique » est donc une pièce réellement fondatrice aux dimensions culturelles remarquables.

La seconde exposition au musée d'art moderne et contemporain (MAMCS) s'intéresse à la place occupée par l'architecture dans l'espace culturel franco-allemand de la Révolution française à nos jours. Il s'agit de regarder « l'histoire des confrontations et des relations croisées qui ont façonné concrètement les plans d'aménagement des villes et leurs bâtiments » à travers près de 500 objets, plans, maquettes, peintures, dessins, photos et matériels audiovisuels. Cette exposition, réalisée avec le musée de l'architecture de Francfort, est l'occasion d'éditer un catalogue de 450 pages très

complet sur la question. Du 30 mars au 21 juillet.

www.musees.strasbourg.eu

Olympe de Gouges



DR

Injustement oubliée, Olympe de Gouges rejoint l'histoire sous la plume de Benoîte Groult qui, après une biographie en 1986, retrace les batailles de la citoyenne pour les droits des femmes. Celle qui eut cette formule extraordinaire :

« Les femmes ont droit de monter à l'échafaud. Elles doivent avoir celui de monter à la tribune » a payé de sa vie l'audace d'idées pionnières. Ses combats pour l'égalité entre hommes et femmes, le droit au divorce et à l'union libre, le progrès social exhumés dans « *Ainsi soit Olympe de Gouges* » ont un écho bien contemporain. Ed. Grasset.

Variations sur l'amour

Avec *La réunification des deux Corées*, Joël Pommerat a entrepris avec talent de mettre en scène les épreuves de l'amour. Mariage sans amour, mort de l'être aimé, la maladie, autant de secousses pour nous



© ELISABETH CARECCHIO

faire réfléchir à ce qu'est l'amour. Mais l'absurdité, la violence, la perte des repères laissent échapper par la grâce de l'imaginaire la beauté d'un spectacle touchant et drôle. Jusqu'au 3 mars aux Ateliers Berthier (Odéon).

« Folles journées » pour la région Nantaise

Nantes accueille la 19^e édition de sa « Folle Journée » du 30 janvier au 3 février. Dans onze villes de la région, des concerts ont annoncé l'événement du 25 au 27 janvier. Le centre des congrès de Nantes, transformé en village musical, accueille la population, de tout âge et niveau social, amateurs comme



© MARC ROGER

mélomanes (152 000 visiteurs en 2012). Un véritable tour de chauffe pour les écoles et ateliers de musique locaux qui, accompagnés d'artistes de tous horizons, célèbrent en 2013 la musique française et espagnole

Soleil froid

La saison Soleil froid au Palais de Tokyo explore du 27 février au 20 mai le continent de l'étrange. Les recherches sur la lumière et le mouvement de Julio La Parc marqueront cette nouvelle édition. Et quelques figures inclassables hanteront le palais, Mike Kelley, Guy de Cointet, mais aussi Jules Verne ou Marcel Duchamp. Dans la lignée, le duo Dewar et Gicquel réchauffera l'atmosphère de ses sculptures et installations de bric et de broc, inspirées de l'imagerie populaire. Avec leur « *Gisant 175* » aux palmes de plongée », l'Anglais Daniel Dewar et le Breton Gregory Gicquel ont reçu le prix Marcel Duchamp lors de la Fiac 2012.



DR

de 1850 à nos jours. Varsovie, Bilbao, Rio de Janeiro et plusieurs villes japonaises déclineront cette année La folle journée que La Chine envisage de programmer.

Sex and The city



© FORMENTO & FORMENT

Un titre racoleur pour cette exposition qui présente neuf artistes et photographes de la galerie berlinoise Lumas, représentée à Paris rue Saint Martin dans le Marais. Un hommage à la femme et à sa sensualité. Dans l'art, le captivant, l'inattendu ne surgissent souvent que dans la rupture visuelle avec le sujet. Placé dans un environnement urbain, le charme, la beauté objective des femmes est brisée, neutralisée et mise en contraste. Le spectateur peut reconnaître et éprouver la symbiose née de l'érotisme, de la sensualité et de l'anonymité citadine. Du 22 février au 10 mars.

Les Serments de Strasbourg marquent la naissance officielle des langues française et germanique.

Le cirque en Provence

Malgré les difficultés financières que rencontrent les grosses structures, le cirque poursuit sa mue et s'affiche en 2013. Douze troupes font un festival en Provence.

Les entreprises culturelles n'échappent pas à la crise. Et le cirque, qui est passé de la structure familiale à la structure de compagnie culturelle, est lui aussi touché par les difficultés économiques. C'est ainsi que le Cirque du soleil, cette magnifique compagnie qui enthousiasme par ses créations et son renouvellement des arts de la piste annonce 400 licenciements ! Un chiffre colossal, même s'il est vrai que l'entreprise emploie 5 000 personnes à travers le monde. La troupe canadienne a été fondée par le Québécois Guy La Liberté en 1984. Depuis, elle n'a cessé de progresser, s'implantant dans le monde entier. Un succès également économique qui a permis des investissements audacieux dans des machineries sophistiquées et surtout dans un personnel très qualifié. Mais en 2012, la compagnie a perdu de l'argent et licencié 50 personnes. Les 400 suppressions d'emploi annoncées devraient se faire au mois de mars, ce qui n'entache cependant pas sa volonté de se produire partout dans le monde.

Célèbre dans le monde entier, la compagnie française Phenix est pourtant au zénith avec sa dernière production *Cirkafrica*. Créé en 2000 par Alain Pacherie, également président du festival mondial du Cirque de demain, l'immense chapiteau de Phenix accueille des projets artistiques contemporains. Le nouveau cirque a de beaux jours devant lui mais doit veiller à un financement des créations équilibré.

Une première à Marseille

Le cirque qui, ces trente dernières années, a su conquérir un nouveau public avec de nouvelles attractions et des univers très variés, poursuit cependant son offensive. Reconnu en



Le tout nouveau festival *Cirque en corps* se tiendra du 24 janvier au 24 février.

1978 par l'État comme une forme artistique à part entière, une douzaine de régions ont aujourd'hui un Pôle national des Arts du cirque, vivier d'une nouvelle génération d'artistes.

Le Pôle national des Arts du cirque Méditerranée, créé en juillet 2011, a l'originalité de regrouper deux structures : l'association Théâtre Europe de la Seyne/Mer (83) et le Creac-Archaos à Marseille. Tandis que le festival varois, *Janvier dans les étoiles*, présente sa 14^e édition du 24 janvier au 3 février, le tout nouveau festival *Cirque en corps* profite de la Capitale culturelle européenne pour occuper un mois la scène marseillaise, du

Les créateurs et le cirque

Le nouveau cirque se révèle comme une immense fête du corps et des sens. Il attire les talents des plus grands chorégraphes, comme Angelin Preljocaj, Philippe Decouflé, James Thierrée (fils des créateurs du Cirque invisible) et Alain Platel. Ce nouvel espace, populaire autant que novateur, inspire un champ très large de la création.

Bartabas a même été récompensé du grand prix 2012 de la SACD (Société des auteurs et compositeurs dramatiques), tandis que le jeune Finlandais Jani était couronné du Prix des arts du cirque.

24 janvier au 24 février. Cette première édition, qui concrétise douze années de travail de la compagnie Archaos, révèle six créations sur dix spectacles programmés. Si les compagnies sont en majorité françaises, le festival international que dirigent Guy Carrara et Raquel Rache de Andreade accueille des artistes suédois, tchèques, israéliens, italiens, russes et roumains, brésiliens et argentins. Les représentations sont réparties en deux sites marseillais : celui du Creac et des espaces chapiteaux montés au parc des expositions du Prado.

PAULINE RIVAUD

Une nouvelle esthétique

Les exigences de créativité et d'excellence sont portées au plus haut dans les spectacles du cirque contemporain, qui n'a que trente ans. Si elles ont su capter en peu de temps un immense public à travers le monde, toutes les disciplines du cirque n'y sont plus représentées. Donné autant dans les théâtres et autres lieux culturels que sous un chapiteau, le cirque vit une véritable mue.



© MARIA WALLIN

Marseille capitale de la

La cité phocéenne a accouché dans la douleur de son statut de capitale européenne de la culture 2013. Handicapée par ses difficultés sociales et le clientélisme chronique de ses élus, elle a réussi une inauguration tonitruante et un recentrage culturel autour du port.

Après Paris (1989) Avignon (2000) et Lille (2004), Marseille est cette année capitale européenne de la culture. La cité phocéenne saura-t-elle relever le défi ? Sa désorganisation, ses polémiques, ses pannes, sa criminalité, ses retards rendent sceptiques les plus bienveillants qui soulignent

et existants, et ses événements culturels. L'enjeu est de taille, le New York Times lui-même positionnant la ville comme des plus importantes à visiter en 2013.

Une ville handicapée

À la différence de Lille, qui connaît un développement continu, Marseille accuse les retards. La cité, seule capitale régionale à avoir régressé démographiquement, n'est jamais parvenue à fédérer les grandes communes voisines, Martigues, Aubagne et surtout Aix-en-Provence, ce qui s'est senti dans l'organisation pagnolesque du programme. Déchue depuis longtemps de sa place de premier port européen, la seconde ville de France n'a pas su capter l'intérêt d'investisseurs, les élus n'ont pas trouvé le modèle de reconversion nécessaire à sa survie, sa politique clientéliste a fait fuir les plus coriaces et la crise financière et sociale que traversent les pays développés ne l'a pas épargnée. Longtemps modèle de paix sociale avec ses nombreuses communautés, Marseille doit faire face au développement de la pauvreté et ses aléas. La culture y a peu de place, n'attire pas les efforts.

Une ville populaire

Alors Marseille capitale de la culture, une utopie, une aberration ? Pas vraiment. Dans ce domaine aussi, elle peut être exemplaire. Marseille a toujours été une terre des cultures de la Méditerranée et son potentiel est énorme. Elle a su inspirer les merveilleux films de Robert Guédiguian, inventer l'extraordinaire clameur créée par 300 000 bouches lors de l'inauguration, expérimenter l'art vivant avec de nombreuses structures, multiplier les associations de quartier qui œuvrent pour faire de la musique, du théâtre, de la danse et du cirque un lien entre les habitants...

Selon Bertrand Collette, chargé des grands chantiers de MP 2013, pour que les capitales européennes de la culture existent, « il faut partir sur un projet original et une gouvernance claire. Les problèmes viennent la plupart du temps de reprises en main budgétaires, engendrant pour les projets des pertes de densité évidente ».

L'urbanisme d'abord

De ce point de vue, rien n'a été épargné aux organisateurs du programme qui ont sélectionné pas moins de 900 propositions artistiques. D'abord l'annulation de l'exposition Albert Camus qui, prévue dès le début à Aix-en-Provence, devait être un moment clé de 2013. Puis l'incendie de la cité Le Corbusier, pilier emblématique du volet architecture de MP 2013, qui a été restaurée en urgence. Ensuite, les conflits au sein de l'association chargée de gérer l'événement et la démission de son directeur, qui a dirigé La Villette de 96 à 2006, Bernard Latarjet. Sans parler des désaccords et des revirements incessants des divers élus. Malgré tous ces avatars, la ville a néanmoins réussi à bâtir un programme autour de son port. Principalement



© VILLE DE MARSEILLE

Une extraordinaire clameur est sortie de 300 000 bouches lors de l'inauguration.

cependant l'extraordinaire coexistence pacifique entre ses nombreuses communautés, son sens de l'improvisation et de la fête.

Cela suffira-t-il pour architecturer Marseille-Provence 2013 (MP 2013) pendant laquelle la cité devra montrer au monde l'exemple de sa vitalité, de sa capacité à s'organiser, à rassembler, à faire rayonner ses sites, nouveaux

Échange méditerranéen

L'autre axe majeur de MP 2013 est l'orientation méditerranéenne du projet en matière de coopération artistique. Son thème central « Entre les deux rives de la Méditerranée » a contribué à la venue d'une quarantaine d'artistes des pays de la Méditerranée dans les ateliers, les expositions, les spectacles, et ce malgré l'échec politique de l'Union pour la Méditerranée.

On les trouve réunis jusqu'au 31 mars à la nouvelle Tour Panorama de la Friche de la belle de Mai, pour une exposition inaugurale « Ici, ailleurs ».

Le J1, autre nouveau lieu culturel, est investi jusqu'au 18 mai par une grande exposition-fiction « Méditerranées ». Conçue pour remonter dans le temps à la suite d'un voyageur légendaire, Ulysse, elle transporte vers onze ports méditerranéens, onze étapes de l'immense histoire de cette mer mêlée de dialogues et de chocs de civilisations. Parcouru d'une centaine d'œuvres d'art, le voyage a pour fil rouge un film commandé à Malek Bensmail. Le programme : www.mp2013.fr

culture 2013



Marseille a toujours été une terre des cultures de la Méditerranée et son potentiel est énorme.

© TREVIERINAJA

urbanistique, avec la piétonisation du quartier du Vieux-Port, la construction de lieux d'expositions, le Mucem, inauguré en juin 2013, la villa Méditerranée, prouesse architecturale surplombant la mer, la fondation Regards de Provence, d'un FRAC dernière génération, de salles de spectacles, il prolonge le grand projet Euroméditerranée, lancé à la fin du xx^e siècle et qui vient de s'achever.

Les équipements culturels qui voient le jour sont le fruit d'une mobilisation collective de financements publics et de soutiens privés. L'ensemble des constructions et des rénovations représente un investissement de 660 millions d'euros (160 M€ de l'État, 110 M€ de la région, 83 M€ du département, 148 M€ de la ville, 60 M€ des autres communautés d'agglomération de MP 2013, 100 M€ des partenaires privés (fondations, fonds de donation, partenariats publics/privés, etc.).

Formidable tremplin pour Lille il y a neuf ans, on espère que l'événement attirera deux millions de visiteurs en Provence tout au long d'une année de festivités et d'inaugurations et créera de nombreux emplois.

Une année de festivités

Parmi les manifestations prévues, notons, à **Marseille**, jusqu'au 15 avril à la Vieille Charité 500 av. J.-C. : *l'éclat de Marseille à Delphes*, à la bibliothèque de l'Alcazar *Les cartes et portulans de la Méditerranée* jusqu'au 27 mars, ou encore l'histoire de la station marine du port dans le bâtiment jadis désaffecté transformé en musée...

Douze auteurs écriront douze nouvelles qui, publiées chaque mois dans le journal *La Marseillaise*, formeront un kaléidoscope des Mystères de la capitale.

Temps fort, le Mucem sera inauguré en juin avec deux expositions / Au bazar du genre, *Féminin / Masculin* et *Le noir et le bleu, un rêve méditerranéen*. En juin aussi, le Palais Longchamp étendra ses salles rénovées avec *De Van Gogh à Bonnard* l'une des thématiques du Grand atelier du Midi dont on verra les autres volets *De Cézanne à Matisse* au musée d'**Aix**, *Picasso céramiste* et

la Méditerranée à Aubagne et *Raoul Dufy, de Martigues à l'Estaque à Martigues*. Deux expositions inciteront à découvrir deux nouveaux espaces d'art contemporain : *Ici ailleurs* à la Friche de la Belle-de-mai jusqu'au 31 mars, et *2031 en Méditerranée, nos futurs* à la Villa Méditerranée d'avril à août.

Après **Arles** pour l'inauguration, le Groupe F embrasera de lumière **Cassis, Martigues, Port Saint-Louis du Rhône, Marseille** et **Istres**. *Lanterna Magica* exposera un artiste chaque premier week-end du mois.

Les rues d'**Aix** sont réveillées jusqu'au 17 février par un parcours d'art contemporain et d'artistes de cirque et au musée Granet jusqu'au 13 avril l'exposition *Cadavre exquis, suites méditerranéennes*, conçue par des artistes méditerranéens.

Au musée **Arles** antique, *Rodin, la lumière de l'antique* sera exposé du 6 avril au 1^{er} septembre avec plus de



© PHILIPPE FRALAUD

TranHumance parcourt le territoire de Marseille Provence à pied, à cheval ou en attelage.

250 œuvres, dont 125 de Rodin. Pour l'occasion, la Vénus d'Arles revient sur ses terres après plus de 400 ans d'absence. Du 29 mars au 1^{er} avril, quatre prestigieuses académies équestres seront au Théâtre antique décoré par Christian Lacroix.

Enfin, deux manifestations itinérantes : *Ulysse* avec une centaine d'artistes contemporains dans les lieux dédiés à l'art, des sites patrimoniaux, des paysages emblématiques... En mai et juin, *TranHumance* organisée par le Théâtre du Centaure avec des cavaliers de Provence, du Maroc, et de toute l'Europe, reliera l'ensemble du territoire de la Capitale européenne.

Jean-Louis Rastoin, directeur de la Chaire UNESCO en alimentations du monde, animera le 1^{er} février à Montpellier, un colloque international sur *Quelles ressources pour nourrir les villes ?*

30 % de la population mondiale était sous-alimentée en 1930, 15 % aujourd'hui, le problème de l'alimentation demeure ? Plus que jamais. La planète compte désormais 7 milliards de personnes, dont 850 millions souffrent encore de sous-alimentation chronique, soit une personne sur sept, et de nouveaux fléaux comme l'obésité sont apparus. Les perspectives d'évolution sont préoccupantes, avec une population mondiale qui devrait passer à environ 9 milliards d'habitants d'ici 2050. Les besoins vont fortement progresser, en particulier dans les pays du Sud qui vont accueillir ces 2 milliards d'individus supplémentaires. Pour y faire face, il faudra augmenter de 2/3 la production agricole, tout en tenant compte de paramètres sensibles comme l'eau, la terre, l'énergie, le changement climatique, ou encore l'environnement. Des approches innovantes doivent se préparer dès maintenant.

Quel rôle peut jouer la Chaire en alimentations du monde, créée sous votre impulsion en 2011 par Montpellier Supagro ?

La question de la capacité de notre planète à nourrir 9 milliards d'hommes est très complexe. Elle ne peut être traitée que par une approche multidisciplinaire - à la fois technique, économique, sociologique, écologique et politique - qui n'est pas familière à la culture européenne. La chaire veut favoriser les échanges entre toutes ces disciplines et sensibiliser l'ensemble des acteurs à l'intérêt d'un travail en synergie. Seule une vision plurielle peut apporter des réponses aux problèmes de production, de distribution et de consommation de demain. Un monde qui se construirait en marginalisant son agriculture, avec une production alimentaire totalement industrialisée et financiarisée, serait une catastrophe conduisant à une explosion sociale très grave. C'est pourquoi nos colloques sur une alimentation

« Une approche multidisciplinaire pour l'alimentation »



© V. BRIL

durable sont ouverts à tous. Le colloque inaugural de la chaire UNESCO a attiré plus de 300 participants en janvier 2012 et le deuxième colloque annuel, qui se tient à Montpellier le 1^{er} février prochain sur le thème « Quelles ressources pour nourrir les villes ? », devrait en accueillir au moins autant. Favorisant le dialogue, ces rencontres s'inscrivent dans la mission de partage des savoirs des chaires UNESCO. Elles visent à susciter des débats entre enseignants, chercheurs, responsables des secteurs publics et privés, des organisations professionnelles, du mouvement associatif et de la société civile.

Sur quoi repose la dynamique initiée à travers cette chaire ?

Sur plusieurs piliers, dont la formation universitaire, la recherche (nous venons de lancer une vaste réflexion sur le thème « Nourrir les villes ») et le partage de connaissances. Elle repose aussi sur le réseau international Unitwin, lancé en 2011, qui compte aujourd'hui 25 universités dans une vingtaine de pays. Plusieurs centaines de personnes participent ainsi à travers le monde au travail de la

Chaire. L'Université des Andes a, par exemple, organisé une rencontre au Venezuela en mars dernier, tout comme l'Université polytechnique de Hong-Kong en juin, sur le thème de la sécurité alimentaire.

Pourquoi Montpellier ?

L'agglomération a un potentiel énorme. Elle ne compte pas moins de 2500 enseignants du supérieur et chercheurs dans le domaine de l'alimentation et de la gestion des ressources naturelles, dont une vingtaine de masters dans le domaine alimentaire. D'importants laboratoires y associent centres de recherche, universités et grandes écoles, dont Montpellier SupAgro. L'une de nos ambitions est de fédérer l'ensemble de ces acteurs, à travers la chaire UNESCO comme plateforme collaborative tournée vers la connaissance et l'amélioration durable des systèmes alimentaires de notre planète.

Quels sont les projets 2013 ?

Nous allons, grâce au soutien actif d'Agropolis Fondation et de la Fondation Daniel et Nina Carasso, entre autres, participer tout au long de l'année aux manifestations organisées par la Fondation Nicolas Hulot sur le thème de l'alimentation. Nous allons également nous impliquer en 2014 dans « l'Année mondiale de l'agriculture familiale » proclamée par l'ONU. Ce type d'agriculture, qui concerne aujourd'hui 500 millions d'agriculteurs dans le monde et leurs familles, constitue en effet un élément incontournable pour développer une production alimentaire durable, propre à assurer le droit à l'alimentation et à faire reculer la pauvreté.

Jean-Louis Rastoin

Ingénieur agronome, est professeur émérite à Montpellier SupAgro, centre international d'études supérieures en sciences agronomiques, il est directeur de la Chaire UNESCO et du réseau Unitwin en Alimentations du monde, chaire dont il est l'initiateur et le porteur. Membre de l'académie d'agriculture de France, il est l'auteur, avec Gérard Ghersi, d'un ouvrage de référence : *Le système alimentaire* (Ed. Quae, 2010).

PROPOS RECUEILLIS
PAR PATRICK CROS

2013 Don'actions

LA GRANDE TOMBOLA POPULAIRE DU SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS



Participez au Don'actions 2013 et gagnez des cadeaux...



50 personnalités
soutiennent
le Don'actions !



En participant au Don'actions vous aidez le Secours populaire à collecter les ressources nécessaires à son fonctionnement et au développement de la qualité de ses actions de solidarité. Merci de votre soutien !



infos sur www.donactions.fr



Carrefour



dyson

la Robe

PHILIPS

PYREX

TOURISTRA

Et si nous choisissions la stabilité du long terme
plutôt que la fragilité du court terme ?



Quand une banque partage les valeurs de ses Sociétaires, leur confiance est réciproque et durable. Depuis 60 ans, la CASDEN s'engage, au quotidien, à leurs côtés afin qu'ils réalisent leurs projets en toute sécurité et aux meilleures conditions. Être une banque coopérative, c'est protéger avant tout les intérêts de ses Sociétaires.

Rejoignez-nous sur casden.fr ou contactez-nous au **0826 824 400**

(0,15 € TTC/min en France métropolitaine)



L'offre CASDEN est disponible
en Délégations Départementales et
également dans le Réseau Banque Populaire.

casden 
BANQUE POPULAIRE

CASDEN, la banque coopérative de l'éducation, de la recherche et de la culture